MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 30 SEPTEMBRE 2021

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81

PRESENTS : Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI,M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, Mme Hélène BILL, M. Laurent BONNET, Madame Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. François CARRASSAN,M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, Monsieur Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, Mme Anaïs DIR, M. Michel DURBANO, Mme Nadine ESPINASSE, M. Hubert FALCO, Mme Claude GALLI-ARNAUD, Mme Brigitte GENETELLI, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josette MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, Mme Valérie RIALLAND,M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Gilles VINCENT

REPRESENTES : M. Thierry ALBERTINI représenté(e) par Mme Sylvie LAPORTE, M. Frédéric BOCCALETTI représenté(e) par M. Amaury NAVARRANNE, M. Pierre BONNEFOY représenté(e) par M. Mohamed MAHALI, M. Guillaume CAPOBIANCO représenté(e) par M. Cheikh MANSOUR, M. Jean-Pierre COLIN représenté(e) par Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent CUNEO représenté(e) par Mme Isabelle MONFORT, M. Jean-Pierre EMERIC représenté(e) par Mme Anne-Marie METAL, Mme Pascale JANVIER représenté(e) par Mme Valérie MONDONE, Mme Cécile MUSCHOTTI représenté(e) par M. Michel DURBANO, M. Christian SIMON représenté(e)par Mme Geneviève LEVY, Mme Kristelle VINCENT représenté(e) par Mme Corinne CHENET

ABSENTS : M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGOLAS, Mme Chantal PORTUESE, Mme Christine SINQUIN, M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2021 9

RENDU COMPTE DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 23 JUIN 2021 9

N° 21/09/1 RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE..... 10

N° 21/09/2 ADOPTION DU METROPOLITAIN DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE..... 20

N° 21/09/3 RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 35

N° 21/09/4 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2021 36

N° 21/09/5 CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE RÉVISION POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET DE LA TOUR FONDUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021..... 36

N° 21/09/6 AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) POUR LES ANNEES 2020 A 2024..... 36

N° 21/09/7 AVENANT N° 1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N° 8 DE LA CONCESSION DE PLAGE ARTIFICIELLE DU MOURILLON - TOULON 37

N° 21/09/8 AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE CONCESSION N° 19CONC04 RELATIF A L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N° 3 DE LA PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE SUR LA COMMUNE D'HYERES..... 37

N° 21/09/9 AVENANT N° 2 AU CONTRAT N° 03DSP18 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE DEVELOPPEMENT, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU URBAIN DE CHALEUR ET DE FROID EN THALASSOTHERMIE DE LA SEYNE-SUR-MER... 38

N° 21/09/10 AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER 38

N° 21/09/11 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DU REVEST-LES-EAUX DE FRAIS SUPPORTÉS EN 2020 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE TPM..... 39

N° 21/09/12 PROTOCOLES DE FIN DE CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - SECTEUR CENTRE 39

N° 21/09/13 CHOIX DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR CENTRE COMPRENANT LES COMMUNES DE TOULON, DU REVEST-LES-EAUX, DU PRADET ET DE LA VALETTE-DU-VAR ET LE PERIMETRE DE L'EX SIAE LA VALETTE-DU-VAR, LA GARDE ET LE PRADET..... 40

N° 21/09/14 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS - PHASE 5 - AUTORISATION DE SIGNATURE 41

N° 21/09/15 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS - PHASE 7 - AUTORISATION DE SIGNATURE 42

N° 21/09/16 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ECOLES ET LES CRECHES - PHASE 8 - AUTORISATION DE SIGNATURE 42

N° 21/09/17 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PHASE 5 - AUTORISATION DE SIGNATURE..... 43

N° 21/09/18 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE TOULON POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF ET DES ECRANS D'AFFICHAGE DU STADE MAYOL - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE 43

N° 21/09/19 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR L'ACHAT DE VEHICULES UTILITAIRES ET CITADINS - EXERCICE 2021 – AUTORISATION DE SIGNATURE 44

N° 21/09/20 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT DESTINE A LA POLICE MUNICIPALE - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE 44

N° 21/09/21 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR REMPLACEMENT DES VOLETS MOTORISES AU SEIN D'UNE CRECHE - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE... 45

N° 21/09/22 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE CARQUEIRANNE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE 45

N° 21/09/23 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE CARQUEIRANNE POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE..... 46

N° 21/09/24 PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE 46

N° 21/09/25 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE 47

N° 21/09/26 CREATION D'UN EMPLOI VACATAIRE DE CHARGE DE MISSION RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS 48

N° 21/09/27 REAFFIRMATION DU PRINCIPE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL 48

N° 21/09/28 PRINCIPE D'INSTITUTION DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES ISSUS DES ACTIVITES ECONOMIQUES. 49

N° 21/09/29 LISSAGE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - CREATION DE DEUX ZONES - VOTE DES TAUX 2022 49

N° 21/09/30 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL TOULON PROVENCE MEDITERRANEE 2015-2020..... 53

N° 21/09/31 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL TOULON PROVENCE MEDITERRANEE 2015-2020..... 57

N° 21/09/32 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021 - 2022- 2023 CONCLUE ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'ETAT - DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) 2 "TERRITOIRE DE MISE EN ŒUVRE ACCELEREE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD" - AUTORISATION DE SIGNATURE..... 57

N° 21/09/33 CONVENTION D'UTILITE SOCIALE AVEC LA SOCIETE ANONYME GARDEENNE D'ECONOMIE MIXTE SAGEM - PERIODE 2021-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE 58

N° 21/09/34 CONVENTION D'UTILITE SOCIALE AVEC LA SOCIETE ANONYME D'HLM PROLETAZUR - PERIODE 2021-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE 58

N° 21/09/35 ACTUALISATION DES TARIFS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 59

N° 21/09/36 CONVENTIONS TYPE D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT, EN FIBRE OPTIQUE, AVEC LES SOCIETES ORANGE ET XPFIBRE - AUTORISATION DE SIGNATURE 60

N° 21/09/37 ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'AUTORISATIONS ENVIRONEMENTALES POUR LA REMISE EN EXPLOITATION DE LA SOURCE SAINT ANTOINE A TOULON - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°18/11/367 DU 23/11/2018 60

N° 21/09/38 CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE PAR LA METROPOLE TPM POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE POUR LES ENTREPRISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (2018-2021) 61

N° 21/09/39 MODIFICATIONS DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE TOULON..... 64

N° 21/09/40 MODIFICATIONS DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES..... 65

N° 21/09/41 CLASSEMENT D'EMPRISES FONCIERES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE SITUEES QUARTIER STE MUSSE A TOULON EN VUE DE REALISER DES VOIRIES PUBLIQUES 65

N° 21/09/42 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 6 DU PLU DE LA VILLE DE TOULON..... 66

N° 21/09/43 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU DE LA COMMUNE DE LA CRAU..... 66

N° 21/09/44 PROCEDURE DE DECLARATION DE N° 1 DU PLU DE LA COMMUNE D'HYÈRES-LES-PALMIERS - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION 67

N° 21/09/45 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME 67

N° 21/09/46 CHOIX DU MODE DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE SOUS COMPETENCE METROPOLITAINE..... 68

N° 21/09/47 CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DU PARKING DE LA TOUR FONDUE SUR LA COMMUNE DE HYERES LES PALMIERS 68

N° 21/09/48 DELIMITATION ADMINISTRATIVE DU PERIMETRE DU PORT DE TOULON..... 69

La séance est ouverte à 9 h 18 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien Ministre.

M. Le PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vais ouvrir la séance de notre conseil métropolitain et je vais demander à notre benjamine, Madame Veyrat-Masson, de faire l'appel.

Mme VEYRAT-MASSON.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Mme Béatrice Veyrat-Masson procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, mes chers collègues, on peut donc valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2021

RENDU COMPTE DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 23 JUIN 2021

Si vous le permettez, je vais mettre aux voix le procès-verbal de la séance du 23 juin 2021, ainsi que le compte rendu des décisions qui ont été prises par le Bureau.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Ils sont adoptés et je vous en remercie.

N° 21/09/1 RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, le premier rapport, c'est le rapport d'activité de l'année 2020 de notre Métropole. Reconnaissons tous que 2020 fut une année hors normes. Effectivement, personne n'aurait pu imaginer que notre histoire serait marquée par une crise sanitaire qui a touché l'ensemble des continents, qui a fait un peu plus de 120 000 morts dans notre pays ; cette pandémie, je crois, a bouleversé le quotidien de chacun.

Notre économie a été mise à rude épreuve, notre pays tout entier, nos services de santé. Après ces longues périodes de confinement et des obligations sanitaires qui sont toujours en cours d'ailleurs, cette pandémie a un coût. Ce coût, on pourrait le résumer et dire que c'est le coût de la solidarité. Cette pandémie a eu un impact direct sur le fonctionnement de l'ensemble de nos équipements et l'ensemble de nos services, chez nous comme ailleurs. Je dirais que chaque secteur de la vie au quotidien a été impacté, un impact direct dans les secteurs sportif, culturel, services, décalages de calendrier, décalages de projets, autant d'éléments qui donnent à ce rapport d'activité 2020 un caractère bien particulier et qui rend toute comparaison impossible avec les années précédentes. On souhaite comparer une année avec une autre année sans que des catastrophes de ce type puissent se multiplier.

Malgré cela, chers collègues, la Métropole, comme l'ensemble d'ailleurs des acteurs de services publics, je pense aux maires, je pense aux 36 000 maires de France, le maire a un rôle, ne parlons pas des sensibilités des uns et des autres, mais le maire est resté debout durant cette crise et c'est important. Lorsque je dis le maire, c'est le maire et un collectif avec lui, bien sûr, debout pour faire face à l'ensemble de ces problèmes. Mais quand on dit cela, on n'a fait que notre devoir. Qu'est-ce qu'attendent de nous nos concitoyens, c'est qu'on leur rende cette assurance d'un service public de qualité, on nous élit pour cela. Nous sommes volontaristes aux missions qui sont les nôtres et on assume le bien comme le mal. Quand il arrive le mal, il faut l'assumer aussi.

On a essayé de protéger par tous les moyens nos populations. Je pense à l'épisode des masques où l'on a joué un rôle important, essentiel, lorsqu'il fallait trouver des masques et qu'on n'en avait pas. Je pense surtout aux logistiques que l'ensemble des communes ont mises en place pour que le sanitaire puisse faire son travail. Je pense aux centres de vaccination, qui dans un gymnase, qui dans une salle, dans une structure municipale. Nous avons organisé avec nos personnels l'ensemble de ces logistiques, et lorsque je dis nous, ce sont les maires. Chacun a fait de son mieux pour répondre à l'attente du sanitaire, accompagner le sanitaire, accompagner ces merveilleux soignants qui sont restés debout, eux aussi, heureusement, pendant la crise.

Alors dans le secteur qui est le nôtre, dans celui de la Métropole avec ses compétences, on pourrait parler de bien d'autres choses, mais on a surtout une compétence économique. Nous avons continué à soutenir durant cette période nos commerçants et l'activité économique ; on va y revenir, notamment avec la reprise rapide de l'ensemble des chantiers et des travaux qui se sont réalisés sur notre territoire, mes chers collègues, et sur l'ensemble de nos territoires tous budgets confondus.

Les dépenses d'équipement de la Métropole sur le territoire, et Dieu sait s'il investit le territoire, le territoire investit avec les communes, les 12 communes qui ont toutes des budgets d'investissement, avec la Métropole qui a un budget d'équipement et d'investissement, mais avec le privé aussi. Vous savez, il y a un chiffre qu'il faut que l'on ait tous dans la tête : s'il n'y avait pas cette relation de confiance entre le territoire que vous représentez, que nous représentons ensemble avec nos communes et chacune de nos spécificités, s'il n'y avait pas cette relation de confiance, mes chers collègues, le privé ne répondrait pas présent sur notre territoire. Sachez qu'en dix ans, en dix ans, c'est un chiffre que chacun doit avoir dans la tête, le privé a investi sur les 12 communes de la Métropole 3 milliards d'euros, en investissement. Je ne parle que de l'investissement, c'est énorme, c'est une relation de confiance pour des travaux publics et privés. L'économie a été impactée, s'est arrêtée et il a fallu la relancer. Il a fallu avoir la volonté de le faire, alors oui, les travaux d'équipement sur la Métropole se sont élevés à 160 M€ avec chacun de nos champs de compétence. Je ne vais pas les énumérer.

Sur l'investissement, mes chers collègues, nous avons maintenu un investissement, cela a été notre force. Cela a été notre priorité puisqu'on a investi 272 € par habitant avec le seul, je parlais du budget global, des budgets des communes, mais le seul budget principal de la Métropole reste dans le peloton de tête des grandes Métropoles françaises. La moyenne d'investissement par habitant se chiffre à 199 €, nous, nous sommes à 272 €. Voyez combien la bonne santé financière de la Métropole nous permet de dégager des équipements et des investissements qui profitent à l'ensemble de ce territoire, territoire qui est essentiel dans ce Var qui est fait de diversités, de l'est à l'ouest et du nord au sud. Mes chers collègues, cette Métropole compte aujourd'hui dans notre département. On a poursuivi nos projets et on a poursuivi le maintien de la commande publique qui était une priorité.

En matière de développement économique et d'attractivité, qu'avons-nous fait ?

On a créé un guichet unique qui recense l'ensemble des aides. On a bien sûr adhéré au fonds Covid-résistance, ça a été 900 000 € investis par la Métropole.

On a surtout été à l'initiative durant toute cette crise de trois réunions économiques. On a réuni l'ensemble des partenaires avec l'ensemble des maires, avec l'ensemble des décideurs ! Trois réunions économiques pour fédérer les acteurs locaux, toujours fédérer collectivement autour d'un plan d'action commun.

On a mis en place des exonérations de loyers pour les entreprises sur tous les sites d'activité de TPM, comme les maires l'ont fait sur les sites de leur commune.

Puis, on a poussé pendant cette période à consommer local.

On a lancé des campagnes de promotion pour préserver la saison estivale et reconnaissons que la saison estivale qui se termine a été une bonne saison. Je dirais même, d'après les échos que l'on commence à voir, on va voir les chiffres, une très bonne saison malgré cette année 2020 et cette année de crise.

La création d'un laboratoire d'innovation.

En matière de mobilité, mes chers collègues, le lancement de l'enquête mobilité sur 44 communes pour mieux connaître les déplacements des habitants du bassin de vie métropolitain, car la mobilité est importante, on le voit encore aujourd'hui avec ces travaux ô combien essentiels de mise à deux fois trois voies de l'A57. Mes collègues maires de La Valette et de La Garde le savent, on s'est battu pour que ces travaux soient réalisés de nuit, mais il faut passer par là.

Alors, le problème, le problème vous savez, c'est toujours Toulon, l'entonnoir. C'est la raison pour laquelle j'ai toujours eu le même raisonnement sur la mobilité. Il y a deux autoroutes qui se jettent dans un entonnoir, et cet entonnoir il y a deux voies pour le traverser en surface. On a créé deux voies en sous-sol, 35 000 véhicules qui passent dessous avec 3 600 poids lourds. Deux voies en surface, mais sur ces deux voies en surface, il y a 110 000 véhicules qui passent, donc dès qu'on touche une voie, dès qu'on touche et que l'on réduit une des voies, vous voyez le résultat !

Il faut passer par là, mais reconnaissons que l'on a eu à maintes et maintes reprises ce débat sur la mobilité, sur le transport en commun. On aurait bien aimé avoir dix voies pour traverser cette ville, pour aller de l'est à l'ouest de notre Métropole, comme le font d'autres maires, et créer sur une voie un transport en commun en site propre, peut être comme le font d'autres communes. Nous, on a été tenus, car imaginez si la voie centrale, celle qui permet à ces 110 000 véhicules de traverser la ville, cette avenue de la République qui est la voie centrale, imaginez si on l'avait fermée pendant deux ans, de l'est à l'ouest, cette voie centrale, où en serions-nous aujourd'hui ? Est-ce que notre économie serait là où elle est ? Donc, la mobilité se fait avec la spécificité particulière de ce territoire, mes chers collègues.

En matière de bus, on a vu l'arrivée de 17 bus à gaz.

On a mis en place nos premières bornes de recharge électrique dans nos dépôts et notamment au dépôt de Brunet.

On a participé aux instances de pilotage pour la création de la halte ferroviaire de Sainte-Musse, ce dossier régional ô combien important. Cela permettra aux trains du quotidien de transporter bon nombre de ces personnes qui travaillent sur notre territoire, mes chers collègues.

En matière portuaire, on a signé la charte « Escales zéro fumée » avec TPM, la Corsica Ferries et la CCIV. Alors là, mes chers collègues, vous avez vu qu'a fleuri un débat ; le maire de Nice gère sa ville, son territoire, il prend ses décisions, il n'a plus envie de voir trop de ferries dans le port et certains se sont permis de dire : « Les ferries qui ne viennent plus à Nice viendront à Toulon ». Attendez, mes chers collègues, oh, oh, oh, c'est nous qui décidons du devenir de notre territoire, du développement de notre territoire, personne d'autre que les maires, on nous a élus pour cela ! Et je dis aujourd'hui qu'en matière de transport entre la Corse et Toulon, nous sommes arrivés à saturation. On ne peut pas faire plus. Pourquoi ? Cela correspond à ce que je disais sur la mobilité : deux avenues ! Les gens qui viennent de la France entière pour prendre le bateau de la Corsica Ferries pour la Corse, ils passent par où ? Ils passent par l'avenue de la République, principalement, par le carrefour Bonaparte principalement.

On ne recevra pas plus de ferries de Corsica Ferries que ceux qu'on a reçus. C'est bien. On a eu le débat à Brégaillon / pas à Brégaillon ; on nous a expliqué que de par la situation particulière de Brégaillon et surtout, surtout, avec la pyrotechnie à proximité, il y avait des choses que l'on pouvait faire et d'autres que l'on ne pouvait pas faire. Mais que ce soit à Brégaillon ou à Toulon, on ne recevra pas plus de Corsica Ferries que ce qu'on en reçoit. On ne recevra pas les Corsica Ferries de Nice. Il y a un territoire assez grand pour les accueillir. Nous, on a fait ce qu'il fallait, on a passé, là aussi, une relation de confiance avec le directeur général de la Corsica Ferries, on électrifie nos quais, on a des espaces de mesures qui sont satisfaisants, mais on ne fera pas plus. Que les choses soient bien claires : on n'en fera pas plus. On fait des efforts très importants, on a des résultats qui sont ce qu'ils sont, après, on ne recevra que ceux qu'on a reçus jusqu'à présent et pas plus.

Personne ne décidera pour nous, c'est nous qui déciderons ici, mes chers collègues, pour notre territoire. Il y en a trop qui parlent. Que chacun travaille avec ses compétences... Moi, je ne vais pas m'occuper du développement de la ville de la Garde, du Pradet, de La Seyne, je les accompagne, ou de Hyères, mais c’est le maire de La Seyne qui décide, c'est le maire de la Garde qui décide et ce sont les 12 maires qui décident sur le territoire de la Métropole. Ce n'est pas une chambre de commerce, quelle qu'elle soit, ou un organisme qui va dire : on va faire. Non, non, non : tu ne feras que si on est d'accord. Voilà, la réponse est claire aujourd'hui. L'été s'est bien passé, on a eu plus d’un million de touristes qui ont choisi notre port pour partir sur la Corse, on n’en fera pas plus. On n’en fera pas plus parce qu'on n'est pas équipé pour en faire plus. Les choses sont dites une bonne fois pour toutes.

Bien sûr que je résume, mais vous avez le rapport d'activité. Vous l'avez tous reçu, il y a énormément de choses dedans. Il y a des maires qui me disent : « Tu n'as pas mis mon projet » ; bien sûr que l'on va aider les projets des maires, mais on ne peut pas tout mettre dans le projet métropolitain.

La mise en œuvre de la fusion des deux offices publics, Toulon Habitat Méditerranée et Terres du Sud, pour créer l'Office métropolitain de l'habitat au 1er janvier 2021, c'est une loi, chers collègues, et on l'applique. Ce n'est pas simple, mais on le fait. C'est une loi, nous sommes des républicains qui appliquons les lois de la République, qu'elles soient sur la Métropole ou dans nos communes.

Les Fonds d'aide aux jeunes, les Fonds de solidarité logement, en matière de proximité, c'est important aussi de le dire.

Je parle toujours de l'identité, de la spécificité de toute commune, mais le travail qui est fait pour la propreté au Revest ou le ramassage des ordures ménagères ou autres n'est pas le même à Toulon, à Hyères, à La Garde, à La Seyne ou ailleurs.

Chaque commune a sa spécificité et on a créé les antennes de proximité. Le maire est en lien direct avec le directeur de l'antenne de proximité, le directeur de l'antenne de proximité est devenu un agent de la Métropole, mais c'est surtout un agent du maire, puisque ces antennes de proximité ne travaillent que sur chaque commune et c'est important. Cela nous aide à essayer de continuer à bien faire, mes chers collègues.

En mesure de qualité de vie, oui, nos équipements culturels sont adaptés. On fait preuve de créativité. On est heureux de voir la relance de cette culture ô combien

essentielle, comme la relance en matière sportive. On a mis en place des protocoles sanitaires, car il n'y avait rien de plus triste que de voir des stades sans spectateurs et des gymnases ou des piscines vides.

En matière de protection de l'environnement, nous avons déployé une trentaine de bornes de recharge électrique pour les véhicules, lancer des travaux de renforcement du réseau Enedis, notamment pour le terminal de Toulon, l'électrification des navires à quai. C'est très important, mes chers collègues, c'est un lourd dossier, vous le savez, mais les travaux sont lancés.

C'est la première année où nous avons mis en œuvre le contrat métropolitain pour la Rade. Il permet à la Métropole d'agir sur la réduction des pollutions et près de 62 % des actions prévues étaient déjà en cours de réalisation en 2020.

Chers collègues, voilà résumé ce que je voulais dire sur cette année 2020. Ces quelques illustrations démontrent la capacité de TPM à travailler, surtout dans un esprit collectif, surtout avec ses communes, en fixant des priorités, en faisant preuve d'adaptation pendant cette crise pour préserver notre territoire et ses habitants.

Je remercie l'ensemble de mes collègues maires. On n'a pas raté une réunion des maires durant toute cette crise malgré les problèmes, on n'a pas raté une réunion du conseil métropolitain et je remercie aussi notre administration pour leur travail et leur cohésion. Vous savez, cela n'a pas été facile pour chacun, avec le télétravail… Quelle joie de voir nos bureaux se remplir de nouveau et le travail se faire, parce qu'on croit au travail, mais on croit surtout au contact humain. Vous savez, parfois, dans une discussion il faut peu de temps pour se comprendre si on se parle ; quand on ne se parle pas et que l'on travaille qu'avec des textos, c'est plus difficile.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire sur ce rapport que vous avez. Bien sûr, vous savez que ce rapport ne donne pas lieu à un vote. On va prendre acte de la présentation du rapport d'activité, mais, mes chers collègues, ce rapport est ouvert à la discussion.

Qui demande la parole ? Monsieur Navarranne, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE.- Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, oui, pour l'année 2020, la collectivité métropolitaine a été au rendez-vous. Elle a agi dans ce qui était du rôle de ses compétences dans une année particulière, et vous le dites, Monsieur le Président, en introduction de ce rapport, 2020 fut une année éprouvante, difficile, exceptionnelle, et c'est vrai que la crise sanitaire a durement éprouvé nos concitoyens, nous tous et également nos collectivités.

On vous a connu, Monsieur le Président, un peu plus prolixe sur des critiques faites à l'encontre de l'État au moment où il y avait la baisse des dotations qui touchait durement les collectivités, au moment où l'État ne prenait pas les bonnes décisions. Vous avez très souvent contesté, au moment des rapports d'activité, au moment des bilans, le rôle néfaste de l'État. Je trouve en l'espèce que dans votre exposé, ce n'est pas forcément le lieu du document en lui-même, mais dans votre exposé, vous avez affranchi totalement l'État de toute responsabilité dans les difficultés auxquelles la collectivité métropolitaine a été obligée de répondre, difficultés accentuées par l'État,

aggravé par l'absence d'État. Je rappelle tout de même que la santé, la solidarité, ces questions doivent être traitées par l'État. Elles ne sont pas de notre compétence, elles ne sont pas de la compétence des collectivités locales. Et au début de l'année 2020, l'État, Emmanuel Macron, le président de la République, je crois que vous le connaissez bien, je crois même que vous le soutenez bien...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Navarranne, on est en conseil métropolitain, continuez à parler du rapport d'activité. Je ne vous demande pas si vous connaissez bien M. Zemmour. Voilà, vous le connaissez bien, M. Zemmour ? Bon ! Alors, on parle de la Métropole. On aura l'occasion de s'affronter sur des tribunes pour faire de la politique, mais ne soyez pas hors sujet comme vous l'êtes toujours, avec un égo surdimensionné. Vous allez le voir, l'acteur ! Vous n'allez pas me faire une réunion de campagne présidentielle là, je ne vous demande pas qui vous soutenez. Je ne vous ai pas parlé de Mme Le Pen durant mon rapport d'activité, alors, je vous en prie, Monsieur Navarranne, si c'est pour faire un débat présidentiel, je vous coupe la parole. Ce n'est pas le lieu ici.

M. NAVARRANNE.- Mais je parle du sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous n'avez parlé que de Monsieur Macron, de l'État. Est-ce que je vous parle de Marine Le Pen, moi ?

M. NAVARRANNE.- Moi, je vous parle du rapport d'activité 2020.

M. LE PRÉSIDENT.- Remarquez, Zemmour, il risque de vous permettre d'être en vacances au 2e tour, donc c'est bien, allez ! Parlez-moi du rapport d'activité, ne débordez pas.

M. NAVARRANNE.- Je vous parle ; en fait, le principe de respect…

M. LE PRÉSIDENT.- Vous parlez, vous me dites : « Vous connaissez quelqu'un, vous le soutenez » ! Je vous demande qui vous soutenez ? Je ne vous l'ai pas demandé. Je vous ai demandé de parler de la Métropole dans une pandémie où les gens ont souffert, où l'on a eu près de 2 000 morts. Voilà ! J'ai parlé des maires, j'ai parlé du travail que l'on a effectué. Est-ce que je vous ai parlé de la présidentielle ?!

M. NAVARRANNE.- Vous avez terminé le sketch ? Je me permets de continuer.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, le sketch.

M. NAVARRANNE.- Je vous rappelais, alors c'est vrai que vous étiez – ce n'est pas du tout une critique – vous étiez au téléphone quand j'ai commencé, vous n'avez peut-être pas entendu mon introduction ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, j'avais une communication importante, justement, de monsieur le préfet. Je suis un responsable, vous, vous ne l'êtes pas, moi, j'ai des responsabilités que je dois assumer, même pendant la réunion. Mettez-vous en rapport avec monsieur le préfet, c'est important ce qu'il m'a demandé.

M. NAVARRANNE.- Donc je me permets de recontextualiser ce que j'étais en train de vous dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Autrement, je ne réponds pas. Et parfois, on est mieux au téléphone que de vous écouter. Je vous écoute depuis des années, vous n'avez pas avancé. Je vous le répète toujours : l'électeur ne s'y trompe pas, il vous remet toujours à sa place.

M. NAVARRANNE.- Le principe de la démocratie, c'est de permettre...

M. LE PRÉSIDENT.- Et je vous écoute ! Allez-y, allez-y, monsieur l'acteur, jouez !

M. NAVARRANNE.- … aux minorités qui se sont exprimées…

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y, monsieur l'acteur, jouez, jouez, jouez ! Allez, allez.

M. NAVARRANNE.- Et je vous disais, Monsieur le Président…

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Pour d'autres rapports d'activité, je vous ai connu plus prolixe pour critiquer le rôle de l'État, notamment lorsque l'État baissait les dotations de nos communes, pour contester un certain nombre de réglementations. On a eu suffisamment de débats ici sur l'application stricte de la loi SRU, et je trouve qu'en l'espèce, puisque par le passé, vous avez…

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne pouvais pas critiquer l'État sur la baisse des dotations, il n'a pas baissé ces dotations durant la pandémie et il a même supprimé les effets du Contrat Cahors.

M. NAVARRANNE.- Est-ce que vous avez la capacité d'écouter juste un développement de deux minutes ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous écoute trop souvent, Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Ce n’est pas vous qui avez le choix.

M. LE PRÉSIDENT.- Et je ne vous supporte pas, vous le savez. Je fais comme les électeurs, je ne vous supporte pas. Les électeurs ne vous supportent pas et moi non plus ! Allez-y, je vous écoute, Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Mais quelle arrogance.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous minuter votre temps. Allez-y, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE.- Le principe d'une opposition est de s'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT.- Oh, vous le faites !

M. NAVARRANNE.- C’est pourquoi elle a été élue.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous le faites. Vous ne vous en privez pas. Allez, jouez !

M. NAVARRANNE.- Mais ce n'est pas un jeu. Il y a que vous qui jouez, qui vous donnez en spectacle. Je vous dis que l’on vous a connu prolixe et qu'effectivement…

M. LE PRÉSIDENT.- Quand on supprimera la télévision, il parlera moins. Allez-y.

M. NAVARRANNE.- Je suis élu dans un Conseil Municipal avec vous depuis 2014, pendant six ans…

M. LE PRÉSIDENT.- Dans l'opposition.

M. NAVARRANNE.- Mais je voudrais prévenir d'ailleurs mes collègues qui ne sont pas au Conseil Municipal de Toulon, pendant six ans, j'ai été au Conseil Municipal de Toulon un orateur auquel vous répondiez exactement de la même manière alors que ce n'était pas filmé. Je ne vois pas en quoi mes interventions ont changé depuis qu'il y a des caméras. Permettez-moi juste de vous demander d'arrêter ce mépris crétin. C'est vraiment... Je ne connais pas de mépris plus crétin que celui que vous affichez. Je suis en train de vous dire que je vous ai connu…

M. LE PRÉSIDENT.- Le crétin, c'est vous, Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- En tant que président de collectivité, je ne vous ai pas connu…

M. LE PRÉSIDENT.- L'électeur ne s'y trompe pas. Le crétin, c'est vous.

M. NAVARRANNE.- Je ne vous ai pas connu avare de critiques à l'encontre de l'État et là, en l'espèce, effectivement, vous n'auriez pas pu dire cette année qu'on nous a baissé les dotations parce que ce n'est pas vrai, mais je m'attendais tout de même à ce qu'on rappelle les contraintes que l'État nous a imposées. Parce que, et si vos oreilles ont été chatouillées par ma remarque sur le fait que vous connaissez bien le président de la République, qu'il a votre oreille et que vous le soutenez, c'est peut-être ce pourquoi vous ne rappelez pas aujourd'hui que la collectivité a été au rendez-vous alors même que ce n'était pas son rôle et que ce qui a pesé lourdement sur les comptes de la collectivité, ça a été l'incapacité de l'État à être au rendez-vous.

Et je trouve tout de même que dans un rapport d'activité de l'année 2020, on passe très vite sur les charges exceptionnelles qui ont été supportées par la collectivité métropolitaine alors que ce n'était pas son rôle. Et il est bon que la collectivité métropolitaine, il est bon que les communes aient été au rendez-vous par rapport, en comparaison de l'absence de l'État. Je rappelle la chronologie : quand l'État disait au début de l'année 2020 « Nous sommes prêts », quand l'État disait : « Il ne sert à rien de restreindre les vols, de contrôler qui arrive et notamment qui était porteur du virus », je rappelle que l'État, au mois de mars, nous a expliqué que les masques ne servaient à rien, qu'il était interdit de les acheter et qu'il ne fallait surtout pas les porter. Je rappelle que l'État nous a dit pendant longtemps qu'il n'y avait pas de traitement, qu'on ne pouvait rien faire à part subir. Je rappelle que l'État nous a dit quand le vaccin a été disponible « Nous sommes prêts » et que ce sont les collectivités qui ont dû, avec leur argent, mettre en place des vaccinodromes. Je rappelle pour les masques que se sont nos collectivités qui ont mis de l'argent pour acheter des masques et pour les fournir à la population. Je rappelle que ce sont nos collectivités qui ont été au rendez-vous et que cet argent qui a été dépensé a été en petite partie compensé par l'État, mais pas totalement.

Et ce que je souhaite vous dire, Monsieur le Président, peut-être ce que vous ne vouliez pas écouter, c'est qu'effectivement, dans ce rapport d'activités, puisque vous entamiez sur la question de la crise sanitaire, eh bien oui, les collectivités ont supporté un coût qui aurait dû être assumé, organisé et supporté par l'État. Et je crois qu'il était important de commencer par cela.

Lorsque sur l'année 2020, et effectivement on ne peut pas la comparer aux autres années, je vous entendais tout à l'heure parler de la spécificité du territoire, elle n'est pas propre effectivement à l'année 2020, mais l'année 2020, comme l'année 2021 que nous vivons, comme l'année 2019 précédente, a montré malgré tout qu'en termes d'organisation territoriale, malgré les spécificités de Toulon - qui ne sont pas une originalité française – Toulon n'est pas la seule ville qui est contrainte avec des événements géographiques, la mer, la montagne, il y a énormément de communes qui sont contraintes par deux montagnes, qui sont au fond d'une vallée, qui sont géographiquement contraintes et pourtant, sur lesquelles on peut mener des actions en matière de transports.

Pour l'année 2020, la souffrance, on l'a ce matin : pourquoi est-ce qu'un certain nombre de nos collègues ne sont pas là ? Parce que la congestion routière ne leur permet pas d'accéder à l'heure, en temps et en heure à ce bâtiment préfectoral. Et je dois dire quand même, quand je vous écoute, que toute spécificité qu'il y a, on aurait pu agir en matière de transports depuis 2006. Par exemple, le choix du BHNS, votre choix qui jusqu'ici était celui du tramway. Il y a ici des maires qui étaient favorables au tramway à l'époque, ils ont peut-être, eux aussi, changé d'idée, mais depuis 2006, on n'a pas le BHNS.

Et puis, sur les ferries, permettez-moi juste de vous répondre : la pyrotechnie n'est pas une contrainte qui empêche l'arrivée des ferries de la Corse à Brégaillon. Je vous rappelle une réunion, puisque vous avez effectivement des charges et des responsabilités importantes et que vous répondez effectivement quand le préfet vous appelle, dans tous les rendez-vous institutionnels vous êtes là, ou vous êtes représenté, et la grande commission nautique du 27 janvier 2017 a bien établi, il y avait des élus, il y avait l'Armée, il y avait les opérationnels, les membres de la CCI, qu'il n'y avait aucune contre-indication technique ou légale sur les ferries à Brégaillon. On peut estimer que les ferries n'ont pas à aller à Brégaillon, c'est une position politique que vous pouvez tenir, mais on ne peut pas dire que c'est techniquement interdit ou impossible. On peut aménager.

M. LE PRÉSIDENT.- Que c'est interdit ? Non, mais franchement !

M. NAVARRANNE.- Vous nous avez dit que la pyrotechnie empêchait l'arrivée des ferries à Brégaillon.

M. LE PRÉSIDENT.- Oh, là, là, mais il y a des problèmes, j'ai dit qu'il y avait des problèmes, je n'ai jamais dit que c'était interdit. Il y a des ferries, il y a des escales de grande plaisance à Brégaillon. Je n'ai jamais dit que c'était interdit. J'ai dit que chaque territoire a ses problèmes, comme le nôtre a des problèmes, Brégaillon a ses problèmes, Nice a les siens. On parlait de Nice, on ne parlait pas de Brégaillon ou de Toulon.

Monsieur Navarranne, quand vous serez élu, un jour peut-être dans votre vie politique que je souhaite longue, si vous étiez à notre place, c'est vous qui décideriez. Nous, on décide entre nous où doivent aller les ferries, à La Seyne, Brégaillon, Toulon. Après, je dis qu'il y a des problèmes, je ne dis pas que c'est interdit. Ce n'est pas interdit de prendre les ferries de Nice non plus, je dis qu'il y a des problèmes. C'est tout.

Essayez de me faire dire ce que j'ai réellement dit, ne dites pas ce que je n'ai pas dit, comme vous faites d'habitude. Allez, continuez, Monsieur Navarranne, on est là pour vous écouter.

M. NAVARRANNE.- Non, vous n'êtes pas là pour m'écouter, on est juste là pour débattre et pour échanger. Chacun jugera de vos propos.

M. LE PRÉSIDENT.- On n'échange pas. Avec vous, on n'échange pas, on vous écoute. On n'est pas obligés d'échanger avec vous.

M. NAVARRANNE.- C'est le principe juste de la démocratie, mais c'est le principe élémentaire. Et en l'espèce, je redis ce que je dis : vous nous avez expliqué qu'on ne pouvait pas. Vous ne nous avez pas dit « Je ne souhaite pas, nous ne souhaitons pas », vous nous avez bien dit : « Nous ne pouvons pas emmener les ferries à Brégaillon ». J'entends maintenant que vous changez cette position, tant mieux.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, je ne change pas, je ne change pas de position. Il y a une règle avec la pyrotechnie qu'on doit accueillir un nombre de population qui est défini par cette règle, et pas plus, c'est tout. Après, que l'on accueille des ferries, la grande plaisance, c'est vrai que la pyrotechnie impose des règles à Toulon, à La Seyne, partout où elle est.

M. NAVARRANNE.- Et cette jauge n'empêche pas l'arrivée des ferries.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette jauge n'empêche pas l'arrivée de ferries.

M. NAVARRANNE.- Merci.

En l'espèce donc, sur ce rapport d'activités, voilà quels sont un peu nos regrets, notamment celui de ne pas vous avoir entendu rappeler que si la collectivité métropolitaine a été au rendez-vous, également au rendez-vous des entreprises, également au rendez-vous de la solidarité, eh bien, il est à noter qu'elle l'a fait très souvent, trop souvent, et ce n'est pas acceptable de le laisser en l'état sans le dire, à la place de l'État. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- L'heure des bilans viendra, elle vient.

Vous savez, vous dites : « Vous n'avez pas souligné que l'État a baissé les dotations », non ! L'État ne nous a pas baissé les dotations. Je ne peux pas dire que l'État a baissé des dotations. l'État nous a supprimé toutes les contraintes du contrat Cahors, l'État nous a remboursé les masques. Je ne peux pas dire qu'ils ne nous ont pas remboursé les masques ! Je parle à la Métropole, pas sur les communes.

Sur les communes, justement, actuellement, on ne se gêne pas de réclamer à l'État la participation sur la logistique des centres de vaccination qui touchent à la charge des communes. Je l'ai dit dans mon rapport, excusez-moi ! Dans cette période bien

particulière, on a essayé de travailler de manière resserrée et ne pas faire des polémiques politiciennes. L'heure du bilan viendra.

Il y est le bilan, il y a tous les jours des débats, vous verrez, vous y participerez, vous choisirez entre Mme Le Pen et M. Zemmour, moi, je choisirai qui j'ai envie de choisir en homme libre, comme on l'est tous. Mais aujourd'hui, de grâce, parlons de la Métropole, de ses problèmes et de ce que nous vivons au quotidien par respect pour nos concitoyens, quels qu'ils soient, qu'ils soient de droite, de droite extrême, de centre. Moi, je me suis occupé de la vie des gens. C'est ce qui me préoccupe aujourd'hui. Après, le reste, oh là, oh là, là, écoutez, on assume. J'ai toujours assumé mes choix, comme vous, certainement. Après, c'est ça, la démocratie. Mais ne mélangeons pas tout. On n'est pas là pour faire le débat sur Macron, Zemmour, Le Pen, x, y, z.

On est là pour parler de ce qu'on a fait dans l'année 2020, c'est ça le rapport. Qui demande de la parole ? *(Aucune demande)* Mes chers collègues, vous me donnez acte que rapport il y a eu, et je vous en remercie.

Il est pris acte de la présentation du rapport d'activités 2020.

Je cède la parole à notre collègue Jean-Pierre Giran pour, après le rapport d'activités, le projet métropolitain ; cela aussi, c'est important.

Arrivée de Mme MUSCHOTTI

Départ de Mme PASQUALI-CERNY donnant procuration à Mme LAYEC.

Départ de M. LEONI donnant procuration à Mme GENETELLI

Départ de M. CHOUQUET donnant procuration à Mme BILL

N° 21/09/2 ADOPTION DU METROPOLITAIN DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. GIRAN.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, on va s'éloigner du concret et de la polémique pour essayer de parler de philosophie et de stratégie d'action. La Métropole a souhaité se doter d'un projet métropolitain, c'est la façon d'afficher une vision, une ambition, et cela, à court, moyen et long terme, puisqu'il faut avoir un horizon suffisamment éloigné.

Il faut d'abord rappeler qu'en 2018, Toulon Provence Méditerranée a intégré le réseau des grandes Métropoles de France. C'est un territoire qui compte désormais sur la scène nationale et internationale et qui doit prendre toute sa place sur l'arc méditerranéen qui est un arc relativement peuplé, sinon encombré. Le territoire a connu des évolutions majeures depuis 2018 avec le transfert de l'ensemble des compétences communales (voirie, propreté, urbanisme, eau potable) et de près de

1 100 agents, le transfert des compétences départementales en 2020 avec la loi NOTRe, la transformation de notre organisation et la création d'antennes de proximité.

Et puis, nous en sommes tous les témoins, sinon les acteurs, l'installation d'un nouveau Conseil métropolitain en 2020. Aujourd'hui, il est peut-être utile de clarifier notre ambition collective dans le cadre du projet métropolitain. Cela permettra d'affirmer notre identité, de fédérer les acteurs, un peu comme on faisait quand il y avait la planification indicative à la française. Planification, cela faisait peur, mais cela conduisait l'État à dire : « Voilà ce que je vais faire, voilà ce que je veux faire » et à l'ensemble des acteurs qui l'entourait de s'adapter et de déterminer leurs projets en fonction de cette priorité. Le rôle leader que joue TPM, notamment dans le département du Var, rend très utile d'affirmer sa volonté pour que les autres ne l'ignorent pas et puissent s'adapter.

Je crois qu'il faut au préalable lorsque l'on veut élaborer un tel projet répondre à trois questions basiques, mais indispensables : où sommes-nous, qui sommes-nous et que voulons-nous ?

La situation d'abord. Notre Métropole est forte de ses 12 communes. Elles constituent autour de sa ville-centre Toulon un territoire d'exception et je crois que le mot n'est pas galvaudé, et cela au cœur de l'arc méditerranéen. Elle incarne ce qu'on pourrait qualifier de province maritime limitée par une frontière littorale entre Six-Fours et Hyères, qui s'appuie sur un magnifique arrière-pays. Cette situation exceptionnelle entraîne des exigences et nous devons du fait de ce territoire très beau, mais très exposé, avoir une Métropole écoresponsable, c'est la première des priorités.

De ce point de vue, la préservation de la biodiversité littorale et maritime, comme de la biodiversité terrestre, est une priorité. Le soutien à l'agriculture est un devoir. Le développement durable et la lutte contre les changements climatiques sont de notre responsabilité. C'est ainsi que nous sommes particulièrement attentifs à la pollution de l'air et à la mise en œuvre d'une nouvelle production d'énergie renouvelable, sinon production du bois, utilisation. Traversé par des fleuves - je suis obligé de penser notamment au Gapeau – sensible à l'érosion et à la submersion marine, la mise en place d'un PAPI, le suivi de la qualité de l'air, la gestion des déchets sur notre quotidien et cette démarche très qualitative, très environnementale se poursuit également en milieu urbain, avec la volonté, sinon de faire rentrer toute la nature dans les villes, de construire des écoquartiers dont Chalucet est un exemple parfait.

Deuxième réflexion : qui sommes-nous ? Parce que sur le territoire qui vient d'être décrit rapidement vivent plus de 450 000 personnes qui accueillent l'été plusieurs centaines de milliers de visiteurs. Et donc, notre exigence, notre deuxième exigence est d'être une Métropole accueillante et solidaire. Il nous faut cultiver notre art de vivre, car nos besoins de proximité sont permanents et notre identité n'est pas accessoire, elle est profonde, elle est authentique. Nous nous devons de satisfaire aux besoins de logements et d'accueil et, de ce point de vue, la prescription d'un programme local de l'habitat apparaît opportune. Pour faire vivre ensemble différentes strates de population qui, au fil du temps, ont constitué la population métropolitaine, la cohésion sociale doit rester à l'ordre du jour.

A ces populations, qu'elles soient résidentes ou touristiques, nous sommes en responsabilité d'offrir un patrimoine culturel exceptionnel qui va de la plus ancienne

histoire, les Grecs d'Olbia, à l'art contemporain le plus imaginatif. Nous devons donner aux jeunes et aux moins jeunes les moyens d'expression sportive que la labellisation Terre de Jeux Paris 2024 est venue couronner.

Nous devons enfin, pour que chacun profite de ce potentiel, développer des moyens de transport durables assurant une mobilité partagée de façon à irriguer l'ensemble de la Métropole.

Parce que, c'est la question fondamentale : que voulons-nous ? Au-delà de notre histoire et de notre potentiel, nous voulons résolument nous tourner vers l'avenir pour être une Métropole compétitive et innovante, capable, si j'ose dire, de s'imposer entre les Métropoles marseillaise et niçoise. Nous sommes ambitieux et nous voulons rayonner au plan national et international. Nous sommes conscients que nous devons avoir un développement maritime fort, car la mer est notre avenir. Nous souhaitons incarner la modernité à travers l'innovation et le numérique. Nous désirons une Métropole ouverte vers l'extérieur. Nous rappelons qu'elle est la capitale touristique du Var. Enfin, nous sommes réalistes, ou nous essayons de l'être : observons que le troisième et le quatrième âge ont choisi de franchir chez nous leurs dernières étapes et nous développons en conséquence la silver économie et un système de santé, Monsieur le Président, dont l'équilibre ne doit pas être perturbé de l'extérieur.

Cette stratégie, cette démarche ont fait l'objet d'une très vaste concertation. Elles ont été préparées par l'Audat depuis 2018 et ont bénéficié d'échanges nourris avec le Conseil de développement. Mesdames et messieurs, mes chers collègues, nous avons une longue et belle histoire, mais cette histoire ne fait que commencer. Elle doit intégrer les défis du temps et les nouvelles donnes dans le respect de leur identité et de celles de nos douze communes. Chers collègues, vous l'avez compris, le projet métropolitain que souhaite le président et, je l'espère, chacun d'entre vous, est un projet en mouvement, une feuille de route fidèle à notre passé, mais résolument tournée vers l'avenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. Je crois que tu as énuméré l'essentiel : qui sommes-nous ? Que sommes-nous devenus ? Que serons-nous demain ?

Que de chemin parcouru, mes chers collègues, lorsque nous avons décidé de travailler ensemble. Il faut savoir d'où l'on vient. Que serait le Var sans les efforts qui sont faits, sans négliger le reste du Var avec ses atouts, sans les efforts qui ont été faits sur cette grande Métropole ? Souvenez-vous, hier, on était considéré, le Var, comme une terre de passage entre Marseille et Nice. Aujourd'hui, on existe, on existe avec une identité forte, avec nos atouts et tu l'as souligné, Jean-Pierre, avec nos efforts, avec le respect de la vie des gens, justement.

Tu as parlé de compétitivité, de compétition ; oui, il y a compétition et notre rôle est d'être parmi les meilleurs. C'est ce que nous nous efforçons de faire par un développement harmonieux et équilibré, un développement économique avec nos atouts : le technopôle de la mer, la rade, premier port militaire d'Europe avec tout ce que cela apporte dans l'activité maritime. Le tourisme ; quand on parle de tourisme et du Var, le premier département touristique de France, effectivement, c'est vrai que dans le Var on se dit : « Le tourisme, c'est Saint-Tropez », mais non, le tourisme, c'est d'abord notre territoire, territoire métropolitain qui accueille le plus de touristes, avec ses contraintes, mais c'est ainsi.

On est heureux d'être ce que nous sommes aujourd'hui. Nous existons sur l'arc méditerranéen. On n'est plus une aire de passage et on n'a pas dénaturé nos atouts parce que ces atouts, c'est notre histoire, mais c'est aussi notre avenir, donc on va continuer à travailler dans cet esprit. Les choses ne sont pas simples. On m'a dit : « Vous n'avez pas parlé de l'État », j'aurais pu parler de nos autres partenaires, je n'en ai pas parlé non plus, j'ai parlé de la Métropole. On est aidé, on est pris en considération. J'ai parlé de la confiance public / privé, de ce que le privé vient réaliser sur notre territoire. Je pourrais parler de l'aide de nos partenaires, le Conseil régional très actif sur notre territoire, le Conseil départemental avec les aides aux communes ô combien essentielles et importantes, très actif dans le domaine social.

Et tu as parlé de fédérer, c'est ça : fédérer le maximum de moyens pour avancer. Je crois que c'est dans cet esprit qu'on le fait, on fédère, on fédère collectivement. Vous savez, si je devais résumer les rapports ou le projet métropolitain : identité, spécificité, collectif et fédérer, on ne sort pas de là. Regardez les activités culturelles qu'offre la Métropole, les activités sportives de la jeunesse à l'élite, c'est tout cela notre Métropole aujourd'hui et le mérite en revient à un collectif et ce collectif, nous le représentons et nous l'assumons.

Après, nous aussi, les maires on est totalement différents. On a chacun notre histoire, on a chacun notre spécificité, mais croyez-moi, mes chers amis, où que vous soyez, qui que vous soyez, on est fort ensemble et on entend le rester. C'est notre force. Après, ça a été la force de créer cette Métropole rapidement, en dix ans regardez les efforts qui ont été faits sur ce territoire ! C'est notre travail. Après, on est libre d'aimer le soleil ou la pluie, chacun, c'est ça la liberté, la liberté !

Vous avez la parole, excusez-moi, vous la gardez et je vous écoute.

M. LEROY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la maire de La Seyne-sur-Mer, Messieurs les maires des communes de la Métropole, chers collègues, je vais me permettre de résumer en une seule intervention ce que j'ai à dire sur les délibérations de ce conseil métropolitain, en commençant par un chiffre : 3 488.

3 488, c'est le nombre de pages que j'ai reçu il y a juste une semaine. Cela prouve tout ce que la Métropole a géré. J'ai essayé de tout lire, mais il est difficile de rentrer dans les détails et de faire des vérifications en si peu de temps. Je m'abstiendrai donc sur certaines délibérations, car prendre une décision de vote n'est pas un choix que j'aime laisser au hasard.

Revenons au rapport d'activité 2020 et à la délibération courante sur le projet métropolitain. J'y ai lu beaucoup de belles choses, j'ai écouté avec plaisir M. Giran nous parler de ce rapport. En première lecture, tout est merveilleux, mais quand on soulève un peu ces belles pages, je trouve que ce n'est pas à la hauteur de l'urgence climatique et de l'urgence sociale. Quel monde voulez-vous laisser à vos enfants et petits-enfants ? Il faut agir avec détermination et en grand. C'est vous qui avez le vrai pouvoir, c'est vous qui pouvez décider de ce qui se passe dans nos villes. C'est vous qui devez agir sans attendre une législation française ou européenne. Ce sont vos administrés qui attendent que vous agissiez au plus vite, vu l'urgence. Les actions pour limiter le réchauffement climatique, adapter nos villes aux périodes de canicule et aux

inondations, protéger les plus vulnérables de nos concitoyens. Vous les connaissez, vous en parlez dans ces documents, mais il faut agir encore plus vite.

Je vais vous en citer quelques-unes des plus importantes en quatre chapitres, car il faut garder le cap sur ce qui est important et urgent. Premièrement, limiter la voiture. On a bien vu ce matin les retards, et il y aura toujours plus de voitures si on continue comme ça, donc on attend ce BHNS à défaut d'un tram. Toujours rien de concret depuis deux décennies.

Il faut développer plus rapidement un réseau de pistes cyclables continues permettant à 80 % de la population d'être à moins de 800 mètres de ce réseau sécurisé, de la même manière que l'on essaie que chacun soit au plus près d'un arrêt de bus.

Il faut encourager le commerce de proximité et interdire toute nouvelle construction dans les zones commerciales extérieures déjà surchargées.

Il faut limiter les besoins extérieurs en énergie. On pense bien sûr à augmenter la production d'énergie renouvelable au niveau local, vous en parlez, c'est important et cela doit être fait. Et la meilleure énergie, vous le savez, c'est celle dont on n'a pas besoin. Ne serait-ce que du point de vue économique, lorsque l'on voit une augmentation du prix du gaz pour le chauffage s'envoler de 40 % sur l'année 2021, il faut isoler tous les vieux bâtiments, transformer les passoires thermiques en commençant par les bâtiments publics, nos écoles et en incitant les bailleurs privés à en faire autant. Oui, vous le faites un peu, mais il faut le faire beaucoup.

Limiter l'éclairage public et l'éclairage publicitaire non seulement pour réduire la consommation d'énergie, mais aussi pour réduire la pollution lumineuse, particulièrement nocive pour les oiseaux et même pour notre propre sommeil.

Troisièmement, il faut se préparer au changement. La plus grosse dépense d'énergie électrique pour nos maisons n'est pas le chauffage en hiver, mais la climatisation en été. Cela ne va pas changer, bien au contraire. Il est donc urgent de planter de grands arbres dans les rues, pas juste des palmiers ou des orangers en bac, certes très jolis, mais sans véritable effet *Kiss Cool*. Seuls les grands arbres adaptés à notre climat et à feuilles caduques apportent de la fraîcheur en été, tout en laissant le soleil nous réchauffer l'hiver. Dans les centres-villes, ils apporteraient un confort qui serait aussi bénéfique aux commerces que vous essayez tous d'aider. Il faut désimperméabiliser les sols au plus vite pour éviter les torrents dévastateurs pendant les orages méditerranéens. Les cours d'école, les trottoirs, les parkings ne devraient pas être imperméables et même augmenter au niveau du PLU le pourcentage de sols devant rester perméables.

Quatrièmement, se préoccuper encore plus des personnes précaires et des sans-abri. Oui, je lis de très belles choses pour leur venir en aide, mais là aussi, ce n'est pas la hauteur de l'enjeu d'une population démunie, particulièrement dans certaines zones bien identifiées. Il y a par exemple encore de nombreux immeubles à réhabiliter dans lesquels il serait possible de faire du logement social. Pourquoi ne pas proposer des locaux parmi tous ces locaux vides en centre-ville pour des associations comme Emmaüs ou la Ressourcerie de la Rade ? Ils donnent des emplois à des personnes pour les réinsérer, ils favorisent le réemploi plutôt que le gaspillage, ils évitent les déchets, ils permettent de se fournir à ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter du neuf,

et ils pourraient être en plus des moteurs commerciaux de nos centres-villes en souffrance. Prêtez les locaux vides pour des associations qui s'occupent des plus démunis pour les aider à devenir des personnes autonomes : vous soutenez le milieu associatif, soutenez-le encore plus. C'est une aide fantastique pour améliorer le bien-être de tous.

Les réhabilitations énergétiques doivent être accessibles à chacun, quelles que soient ses ressources. Les bonnes solutions ne manquent pas. Vous vous inspirez de l'Audat, mais aussi le SEREMAT, les agences de l'eau, l'Agenda 21. N'attendez pas que cela vienne d'une loi nationale ou européenne. Agissez pour vos villes comme tous les maires qui ont une vision à long terme, ne vous mesurez pas à vos voisins qui prétendent lutter contre le défi climatique et les injustices sociales, mais ne font que de petites actions pour se donner bonne conscience. Prenez au contraire exemple sur les communes qui agissent vertueusement. Nous n'acceptons pas du greenwashing.

Soyez à la hauteur de votre poste, courageux et ambitieux. Il faut que vous traitiez en priorité ce qui est urgent et important. Je me permettrai donc de vous poser la question de ce que vous aurez décidé de faire en plus pour ces urgences. Quelles actions importantes, concrètes et planifiées ? Pas dans un an, mais dès le prochain conseil métropolitain, le 10 novembre. Est-ce que je peux compter sur vous ? Merci d'avance pour vos actions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur. Vous avez fait une intervention qui correspond à l'ordre du jour en disant : « Vous nous présentez un contrat métropolitain, vous n'en faites pas assez », mais c'est vous qui le dites : il faut, il faut, il faut. C'est votre rôle de le faire et de le dire avec le projet qui est le vôtre sur l'urgence climatique, et bien d'autres choses. Il faut planter des arbres là où il n'y en a pas, il faut, il faut, il faut. Vous savez, nous sommes des maires, quels que nous soyons, des responsables où que nous soyons, avec un juste équilibre. On est attaché comme vous l'êtes sur l'urgence climatique et sur le développement, sur l'intérêt, M. Giran a parlé de nos atouts, l'intérêt de les préserver. Préservation et développement : il est là le vrai débat. Et notre rôle est de trouver un juste équilibre. C'est cet équilibre qu'on essaie de proposer. Après, je comprends que vous disiez « Vous n'en faites pas assez, faites-le, à votre place j'en ferais plus », c'est votre rôle de le faire, mais nous, nous sommes là pour trouver le bon équilibre entre développement et préservation. Elle est là la dureté de notre tâche. Après, vous estimez, mais c'est votre rôle, qu'on n'en fait pas assez.

Jean-Pierre, tu voulais la parole.

M. GIRAN.- Merci, Monsieur le Président.

On a besoin de vous, Monsieur, vous êtes notre conscience, mais une conscience n'est pas un acteur. Je crois que pour aller dans la direction où vous voulez nous entraîner et où on a envie d'aller, d'abord, il faut distinguer le souhaitable et le possible. On n'est pas en totale liberté, tant s'en faut. Les normes accumulées, les contraintes diverses et variées…

M. LE PRÉSIDENT.- Et le pays ! Vous voyez que je ne dis pas que tout ce que fait l'État est bien, on est le pays qui impose le plus de normes, il n'y a pas un pays plus que la France qui impose autant de normes. C'est dû à de nombreuses années, mais en

attendant, rien n'a changé de ce côté des normes, et nous, justement, Jean-Pierre le dit, entre le rêve que vous faites et la réalité, il y a cet équilibre à avoir.

M. GIRAN.- Un exemple simple : qui, ici, ne serait pas d'accord pour lutter contre l'érosion du tombolo ouest de la presqu'île de Giens ? Personne. L'inspecteur des sites qui donne son avis a mis trois ans à venir. Que se passe-t-il pendant trois ans ? Eventuellement, on peut à la fin guérir un mort !

Il y a l'action et l'émotion. Votre intervention est pleine d'émotion et nous pouvons la partager, mais c'est vrai qu'il faut parfois, quand on est aux responsabilités, se garder de l'émotion. Vous avez parlé des SDF ; nous avons chacun dans nos communes et sûrement la Métropole, des actions en faveur de ce public particulier, mais la loi ne nous donne aucune possibilité de quoi que ce soit. Et quand d'aventure on se multiplie pour trouver des abris pour l'hiver, ils restent en général totalement vides, c'est-à-dire qu'on se heurte à une réglementation qui est ce qu'elle est et d'autre part à une culture qui est ce qu'elle est. On ne se voit pas imposer notre culture ou violer les normes pour satisfaire d'ailleurs des demandes qui sont parfois contradictoires. C'est compliqué et donc on accompagne des maraudes, on donne des petites solutions, mais on est loin de la solution idéale à laquelle on pourrait éventuellement prétendre.

Et puis, pas du tout pour revenir sur des sujets antérieurs, mais il y a le régalien et il y a l'action locale, métropolitaine ou communale. On ne peut pas tout mélanger. Je suis favorable, par exemple, à ce qu'on lutte contre le changement climatique. Entre nous, on va écoper des gouttes d'eau pendant que des actions non seulement nationales, mais internationales ne sont pas menées, ou ne sont pas suffisamment menées et on culpabilise systématiquement, bien sûr, les collectivités et au-delà des collectivités le citoyen qui ne fait pas son devoir pour lutter contre le changement climatique, la submersion marine ou l'empreinte carbone, pendant que l'on met des années, des dizaines d'années ou des siècles à modifier les modes de transport, à créer des lignes qui ne soient pas polluantes, etc.

Souvent, dans cette direction-là, comment dire, nous, on fait de la pédagogie sur le terrain pour essayer, mais cela ne peut pas aller jusqu'à la bonne conscience facile. En réalité, il faut que, parfois, quand ça lui est possible, l'État prenne davantage de responsabilités, l'État quel qu'il soit d'ailleurs, et l'État est soumis lui aussi à des normes internationales. Mais cela me fatigue un tout petit peu d'être montré du doigt, éventuellement, pour une action que je n'aurais pas faite ou un comportement personnel polluant pendant que je traverse une humanité qui ne fait aucun effort, enfin aucun effort fondamental.

Donc, on a besoin de vous. On a besoin de vous parce qu'il faut nous rappeler à ces devoirs qui sont des devoirs profonds, mais on a besoin peut-être aussi de nous pour être dans l'action et l'efficacité.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes un acteur du Conseil municipal de la ville de Toulon. Vous me dites : il faut mettre des arbres, c'est ce que nous nous efforçons de faire, mais, là aussi, les mettre là où on peut les mettre. Vous avez remarqué, je ne prendrai que deux exemples, les 16 000 mètres carrés de la Loubière, terrains industriels totalement pollués, qui se transforment en 16 000 mètres carrés d'espaces verts avec des arbres, vous allez voir, des beaux arbres, de grands arbres, des chênes, des pins. Quand il a fallu agrandir le jardin de 3 000 à 5 000 mètres carrés, nous l'avons fait.

Chaque fois que l'on peut mettre des arbres, nous le faisons. Après, il y a la réalité du quotidien et l'exigence du quotidien, elle est là, la difficulté de l'action entre penser, rêver, dire c'est bien, mais il y a toujours ce juste équilibre avec l'action.

Yannick, tu voulais intervenir.

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Notre collègue a évoqué un certain nombre de points, je ne vais pas être long, simplement sur la question des mobilités il a pris l'exemple de la journée de ce matin pour démontrer que le BHNS est nécessaire. En réalité, si aujourd'hui nous avons des difficultés, certes, c'est parce qu'il y a des travaux, mais c'est aussi parce que nous transportons traditionnellement à peu près 100 000 personnes par jour et qu'aujourd'hui, nous avons 50 % des lignes du réseau Mistral qui ne fonctionnent pas parce qu'il y a une grève au sein de la RMTT. C'est la parfaite démonstration que quand nous sommes en situation normale et que nous transportons 100 000 personnes par jour, les difficultés en matière de mobilité – je mets de côté naturellement les travaux sur l'A57 – sont des difficultés qui sont absorbées. Aujourd'hui, BHNS ou pas, de toute façon, nous aurions des difficultés en matière de mobilité.

Le deuxième élément, c'est qu'effectivement, et c'est important que notre collègue le sache, il faut rappeler que sur le territoire métropolitain, chaque citoyen est en général à moins de 400 mètres d'un arrêt de bus du réseau Mistral. C'est un véritable exploit parce que nous avons, sur le territoire, des communes qui sont moins denses et qui sont très étalées pour certaines, et être 400 mètres d'un arrêt de bus c'est évidemment très important.

Et le dernier élément que je voulais préciser, c'est que nous faisons une évaluation de l'efficacité de nos politiques depuis un certain nombre d'années et évaluer l'efficacité de nos politiques, notamment en matière d'évolution et d'amélioration de la qualité de l'air, c'est fondamental parce que si nous ne le faisions pas, quelque part, on ne se rendrait pas compte si nous sommes efficaces ou pas. Et il se trouve que nous sommes efficaces. Le soufre entre 2007 et 2018, le soufre, c'est ce qui se dégage des fumées des bateaux, le soufre a chuté de 59 %. Les NOx ont chuté de 34,69 %, donc la qualité de l'air s'améliore. Cela veut dire qu'il faut continuer, que nos stratégies en matière de mobilité sont de bonnes stratégies.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez la parole.

M. LEROY.- Merci. Je vais répondre d'abord à M. Giran parce qu'effectivement, je suis d'accord avec vous que les priorités sont peut-être au niveau mondial ; je vous conseillerais d'investir votre argent dans une banque éthique plutôt que de l'investir dans les banques qui vont dans le pétrole. Il est prouvé que pour quelqu'un qui a 25 000 € de patrimoine, c'est là où il les a placés en banque qui peut constituer le plus de pollution. Il pourra trier ses déchets, mais ce sera son argent en banque qui va amener le plus de pollution.

Je pourrais vous parler aussi des politiques européennes et françaises où là, j'ai beaucoup de choses à dire, mais nous sommes en Conseil Métropolitain et du coup, je pointe le doigt sur ce qui est de l'action du Conseil Métropolitain ou des Conseils

Municipaux. C'est pour ça que je lève le doigt vers vous, mais ce n'est pas parce que je vous considère comme les plus responsables. C'est juste parce qu'on est dans cette enceinte et on va travailler sur cette enceinte. Dans cette enceinte, alors je connais surtout, effectivement je fréquente beaucoup le centre-ville de Toulon parce que je l'aime beaucoup, quand je vois toutes ces places refaites, peut-être qu'à chaque fois qu'on refait une place, on pourrait se poser la question : est-ce que l'on met un revêtement perméable ou est-ce que l'on met du goudron, ou est-ce qu'on met des pavés qui laissent passer l'eau ou pas ? Autour des arbres, on voit que c'est un peu concentré, mettre de plus grands arbres sur les places qui sont renouvelées parce que vous renouvelez énormément le centre de Toulon (alors, excusez-moi, je prends l'exemple du centre de Toulon, mais c'est pour toutes les villes de la Métropole), j'aime les arbres à la Loubière, c'est superbe, mais ce sont des arbres devant les immeubles pour rafraîchir les immeubles qu'il faut mettre.

La mobilité. Oui, bien sûr, on a peut-être une journée particulière et 400 mètres d'un arrêt de bus, c'est très bien, mais il faut pour que les gens prennent le bus, que les bus soient plus rapides que la voiture parce que, souvent, il y a un comparatif qui est fait : quel est le temps que je vais mettre pour aller en ville à vélo, en bus ou en automobile ? Et si le bus est ralenti par plein de raisons, les gens prendront plus facilement un autre moyen de transport. Si le vélo, il n'y a pas un moyen sécurisé d'y aller, on a peur et on va prendre la voiture.

Voilà des petites remarques pour vous dire que j'essaie d'agir sur la Métropole, sur les municipalités, parce qu'effectivement c'est le rôle de cette assemblée. J'espère être votre bonne conscience et qu'elle vous fera agir. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Leroy.

Allez-y, Monsieur, vous avez la parole, bien sûr.

M. MARION.- Monsieur le Président, mes chers collègues, merci de me donner la parole.

Je voulais simplement intervenir sur ce projet métropolitain, d'abord pour saluer la qualité du travail qui a été fait de structuration et de projection et de prospective sur notre territoire qui est effectivement exceptionnel, mais sans rentrer dans le « dogmatisme », beaucoup plus pour la première intervention que pour la seconde qui vient d'être faite, mais par pur pragmatisme, je voulais intervenir sur un sujet qui nous tient à cœur.

Je suis Hyérois, j'habite à la Capte, on a une problématique qui, à mon avis, va toucher toute la Métropole, en tous les cas, qui risque de déséquilibrer toute l'offre de soins publics de la Métropole avec ce transfert de la clinique Sainte-Marguerite sur Hyères et le regroupement avec deux autres cliniques de ce GIE qui en possède par ailleurs plusieurs notamment sur Marseille, et pas que sur notre département, sur la commune de La Crau.

Je rappelle que nous avons un hôpital à Hyères avec une maternité qui est en souffrance, qui est en train de remonter et qui risque d'être mise vraiment à mal par ce nouveau complexe, ce nouveau regroupement de la clinique Saint-Jean, de la clinique Saint-Roch et de la clinique Sainte-Marguerite en une seule et même unité.

L'hôpital Sainte-Musse, c'est un peu plus de 700 lits, il serait projeté un établissement de 600 lits sur l'est de la Métropole, 40 000 mètres carrés, alors même qu'il est prévu, et je m'en félicite, mais je pense comme tous ceux de l'est de la Métropole, il est prévu une technopole de la santé sur la zone du Roubaud à Hyères. C'est prévu depuis longtemps, c'est souhaitable, c'est souhaité, c'est équilibré, c'est réfléchi. Toutes les conditions sont réunies pour que cela se fasse et malgré tout, vous parlez de confiance dans le privé, vous parliez de la nécessité d'associer la démarche publique à la démarche privée, bien évidemment, c'est nécessaire, ce sont des propos de bon sens, mais il se trouve que là, a priori, nous avons quand même un sérieux problème, même si c'est une initiative privée et que ce sont des terrains qui seraient potentiellement acquis de manière totalement privée, si cela vient déséquilibrer l'offre de soins publics - et ce sera inévitablement le cas au vu de l'ampleur du projet – je voulais simplement vous poser la question, Monsieur le Président : comment envisagez-vous cette future offre de soins totalement privée, monumentale, alors même que nous avons projeté et, encore une fois, c'est souhaité, souhaitable et raisonné et objectivé, un pôle santé sur la zone du Roubaud à Hyères ?

Imaginerait-on la Technopole de la mer sans le groupe Naval Group ? C'est un peu, toutes proportions gardées, et je sais que comparaison n'est pas raison, mais toutes proportions gardées, c'est un peu ce qui risque de se passer du côté de l'est de la Métropole si on n'y prête pas attention. On souhaite créer une technopole santé, mais en vérité, le plus gros pôle futur de santé ne s'établira pas là où l'on a paramétré le meilleur aménagement possible. Voilà, c'est la question que je voulais vous poser parce que si effectivement, le présent nous regarde, l'avenir nous oblige et cet ensemble là, on l'aura pour cent ans. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Puisque le présent nous regarde, l'avenir, nous le bâtissons. Vous savez, je suis un ardent défenseur de la santé publique. Je vous rappelle ce qu'était l'hôpital Font-Pré, je rappelle que je me suis battu à une période où je n'étais pas maire de Toulon, où je n'avais pas la maîtrise du foncier et je me suis battu pour dire qu'il fallait construire un hôpital public de très grande qualité sur ce territoire, même au-delà de ce territoire, puisqu'il rayonne aujourd'hui sur l'ensemble de la région et c'est le quatrième ou le troisième.

Donc, je me suis battu pour l'hôpital de Sainte-Musse que nous avons inauguré en 2011 et qui rayonne sur l'ensemble de la Métropole avec l'hôpital d'Hyères, avec La Garde et Clemenceau, avec La Seyne, et je me bats pour renforcer le service public et l'hôpital public. Vous nous parlez d'un projet privé. Effectivement, libre à chacun d'envisager ce qu'il souhaite, après nous, nous aurons sur tous les projets d'ailleurs, que ce soit les projets de santé, les projets culturels, projets sportifs, les projets de développement économique. Vous avez parlé de la Technopole de la mer ; nous avons notre mot à dire sur le public et nul projet privé ne peut se faire sans un accompagnement public de qualité. Vous avez parlé de la zone du Roubaud qui est une zone qui est dédiée à la santé. Après, ce sujet n'est pas encore venu en discussion. Nous n'avons jamais abordé ces dossiers. Il y aura des contraintes de déplacement, des contraintes sur le devenir des trois cliniques que vous citez, vous le savez et moi, je suis serein. Mes deux cliniques sont un emplacement réservé. Je sais déjà que celui qui veut la transférer, il ne fera pas une affaire immobilière puisque la Ville préemptera et fera un projet public dessus. C'est clair.

On est là pour travailler en bonne coordination avec le privé, mais on est là pour privilégier l'intérêt général et pas l'intérêt particulier. Il est là notre rôle et sur ce dossier comme sur d'autres, on fera en sorte que l'intérêt général soit privilégié, et l'argent public ira là où il en va de l'intérêt général et pas d'un intérêt privé.

Jean-Pierre, tu voulais dire quelque chose sur le sujet ? On est en phase de toute manière.

M. GIRAN.- Oui, sans être trop long, mais bien entendu, ce projet dont nous avons entendu parler dans la presse, dont je n'ai pas eu les détails bien que j'ai convoqué deux fois et reçu deux fois le directeur de cet ensemble de cliniques, dont l'ARS n'est pas informée, j'étais avec le directeur général de l'ARS hier et le représentant territorial : ils ne sont pas informés et, d'ailleurs, globalement, sur le territoire de la Métropole, nous ne sommes pas informés. C'est dire que ce projet, quel que soit ce qu'on peut en penser au fond et je n'en pense pas de bien, est parti dans des conditions de courtoisie minimale. Cela n'encourage pas à avoir une approche laxiste.

Hubert Falco l'a dit à l'instant : on fera notre devoir. Par exemple, à Hyères comme à Toulon, suivant l'exemple de Toulon, on préemptera les terrains abandonnés pour qu'il n'y ait pas, outre une déstabilisation de l'hôpital public, une spéculation immobilière pour le financer. Mais je crois que le plus important aujourd'hui, ce n'est peut-être pas, je vous remercie de l'avoir abordé, mais peut-être pas d'en parler en public, mais d'agir véritablement. C'est vrai qu'il est important, par exemple, que les décideurs ou les témoins que sont l'État, le président Falco évoquait les problèmes d'accès, de mobilité, l'ARS qui a quand même en charge l'équilibre sanitaire sur l'ensemble du territoire – que j'évoquais d'ailleurs dans le projet territorial afin qu'il ne soit pas perturbé – et les communes concernées, je pense à la commune d'Hyères et à la commune de Toulon, sauf s'il y a d'autres communes concernées, auront à agir et à se réunir. Il y aura bientôt une réunion de ces collectivités, en tous les cas Toulon, Hyères, l'État et l'ARS pour faire le point sur cette affaire.

Je crois qu'il vaut mieux agir que faire des conférences de presse sur le sujet à l'heure actuelle.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est clair. Je préside depuis 23 ans l'hôpital public et je continue à soutenir l'hôpital public.

Robert a demandé la parole.

M. BENEVENTI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien écouté tout le développement qui a été fait qui est à caractère écologique, si je puis dire, et je trouvais qu'il manquait un des aspects que la Métropole, pourtant, poursuit très bien, c'est le soutien au monde agricole avec une politique de reconquête agricole et donc avec une convention tripartite entre les SAFER, la Métropole et les communes nous permettant de préserver ces terres agricoles pour ensuite les mettre à disposition de jeunes agriculteurs. C'est un aspect, à mon sens, très positif de la démarche qui est faite par la Métropole qu'il fallait mettre en exergue. C'est un premier point.

Le deuxième point concerne un sujet purement ollioulais, mais que l'on partage avec la Métropole, c'est notre grand projet urbain qui, comme cela a été dit, prévoit notamment, entre autres, de désimperméabiliser toute une place qui aujourd'hui sert de parking avec de nombreuses voitures dessus et qui va consister justement à faire des parkings en sous-sol là où il y a du bâti, donc, pas de consommation d'espaces naturels supplémentaires et préservation des grands arbres. C'est un projet que l'on partage avec la Métropole et chacun en fonction des compétences prendra en charge ce qu'il doit prendre en charge.

Enfin, je terminerai dessus puisqu'à plusieurs reprises cela a été évoqué, le Technopôle de la mer. Monsieur le Président, avec le Technopôle de la mer, nous avons un fleuron qui s'appelle Naval Group. Naval Group vient de subir un acte commercial que l'on ne voit pratiquement jamais, sauf peut-être dans des dispositions d'État à État, comme cela a été le cas, mais quand on signe un contrat, surtout après quatre ou cinq ans de discussions, d'entretiens, de mises au point, de délégations sur place, de personnels et de cadres de Naval pour mettre au point un très beau contrat pour réaliser 12 sous-marins, c'est le client qui commande, ce n'est pas l'entreprise elle-même, je trouve que la Métropole doit donner un signe de solidarité et de soutien à toute l'équipe de Naval, qu'elle soit d'Ollioules, de Toulon ou même de tout notre pays. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes solidaires de Naval Group. On a fait des efforts pour les implanter sur le Technopôle de la mer, tu es bien placé puisque c'est sur ton territoire. Nous avons investi 30 M€ pour permettre à cette technopole de se développer. Nous sommes solidaires de Naval Group, mais effectivement, les contrats non honorés nous dépassent. On n'a fait que lire et subir, après, c'est entre les grands de ce monde que les choses doivent se régler, ce n'est pas ici que l'on pourra trouver une solution au fait que certains n'ont pas agi comme on devrait agir en matière contractuelle.

Qui me demande la parole ? Monsieur Navarranne, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, Monsieur Giran, ce document que vous nous avez présenté mérite de s'y attarder un peu et je ne serai pas trop long, parce qu'il n'est pas qu'un inventaire à la Prévert. C'est vrai qu'il y a dans ce document stratégique, cette feuille de route du projet métropolitain des axes très concrets qui s'articulent autour de trois grands axes dont vous avez bien parlé.

Nous ne voterons pas favorablement cette feuille de route stratégique parce qu'elle intègre le paradigme qui était celui du passé, et vous connaissez nos désaccords sur la gestion et certaines orientations de la Métropole. Mais je voudrais revenir sur les très bons points de cette feuille de route stratégique. D'abord, la question et vous l'avez dit et relevé, de l'identité de ce territoire, y compris de notre patrimoine mémoriel, de notre culture, de notre civilisation, de la biodiversité qu'il nous faut entretenir. J'entendais un homme qui vient de sortir un livre, Nicolas Sarkozy, qui parlait de cette importance de l'identité, de la défense de la civilisation. Je regrette qu'il n'ait jamais été président de la République, ce monsieur, parce qu'a priori, il aurait pu faire beaucoup de bien en défendant cela. Mais, plus sérieusement, sur ce territoire, il y a effectivement cette question très prégnante qui est à défendre.

Après, le principe de réalité qui est bien exposé et sur lequel je voudrais donner un exemple du principe de la réalité, notamment en matière écologique : la Métropole a effectué une action particulière qui est de permettre aux gens qui ont un jardin d'acheter deux poules et d'avoir un poulailler. Je crains, avec les doctrinaires de l'hystérie écologiste Europe Écologie Les Verts, demain qu'on nous explique que le problème maintenant des poules qui mangent nos déchets organiques, c'est qu'elles rejettent elles-mêmes des déchets, puisque je vois aujourd'hui que l'on commence à contester les vaches et leurs déjections qui polluent. Cette question de l'écologie, si on la prend sur un point de vue orienté politiquement et extrémiste, on n'en finit jamais. Il faut avoir cette capacité de traiter la question écologique avec pragmatisme. On ne peut pas tout faire. On polluera toujours parce que la consommation pollue et c'est peut-être dramatique, mais c'est un état de fait et les consciences n'y changeront rien. On peut effectivement contraindre nos consommations. On peut consommer autrement, mais il faut avoir ce réalisme en matière d'écologie et sur ce territoire, pour le coup, nous n'avons pas, par exemple, de folie comme les projets éoliens ou autre chose qui, pour se donner bonne conscience, aggravent selon nous, et je crois que c'est partagé, la situation.

Et puis, il y a des ambitions. Je voudrais tout de même noter dans les ambitions, parce que c'est vrai que d'être tournés vers l'économie de la mer, c'est quelque chose de constant que nous partageons, c'est la nécessité de ce territoire qui possède une ouverture maritime et des compétences entrepreneuriales qu'on a été en capacité de garder. La Technopole de la mer en est une preuve et de se développer autour de cet accès à la mer est une très bonne ambition que nous soutenons.

Il y a dans ce document trois axes en revanche qui nous semblent manquer et ce sont les désaccords que l'on a avec la Métropole. Permettez-moi tout d'abord de trouver que l’on manque dans cette feuille de route stratégique de vision claire sur ce qui serait demain la grande nécessité de simplifier les rôles. Le rapport de la Chambre régionale des comptes pour la ville de Toulon expliquait par exemple que l’on avait un employé de mairie qui était pris en charge à 95 % par la Ville et 5 % par la Métropole. Cette gestion administrative s'en ressent aussi pour l'administré parce que nous sommes au service des administrés sur le rôle du qui fait quoi. Il y a toujours un cadre légal, c'est vrai, qui s'impose, on peut toujours regretter aussi qu'il n'y ait pas eu de parlementaires dans cette Haute Assemblée métropolitaine qui se battent à l'époque de leur mandat parlementaire contre cette réduction des charges et sur cette complexification administrative, mais c'est vrai qu'on pourrait avoir une action et on est tout à fait capable d'en discuter, notamment dans les commissions municipales, sur les doublons, les triplons, et donc d'essayer de réduire cela et de simplifier les rôles du qui fait quoi, notamment en matière d'économie pour la collectivité, parce que quand on est deux à faire la même chose, on paie, j'allais dire, deux fois le service pour un même service.

Deuxième point sur lequel il manque selon nous un axe et peut-être un changement de paradigme, c'est la question de l'urbanisme. La Métropole a récupéré cette prérogative ; c'est vrai, on est pris entre la contrainte de ce qui est imposé par la loi, et on a eu beaucoup de débats sur la loi SRU, mais force est de reconnaître que l'on ne construit pas sur le territoire métropolitain que des logements sociaux. Si on avait à la limite une contestation et un débat en disant : « On bétonne trop nos villes, nos communes à travers les règles qui sont maintenant maîtrisées par la Métropole, mais on n'y fait que du logement social parce que c'est celui qui est imposé par l'État », on

pourrait effectivement reporter la responsabilité sur l'État. Mais on ne fait pas que du logement social, il faut avoir une gestion de l'urbanisme, il faut avoir des constructions neuves, y compris dans ce qui n'est pas du logement social, mais selon nous, il faut ramener de la raison à cela. Il y a des évolutions qui sont positives et il y a aussi des choix qui sont faits par les maires de la Métropole. Je lisais le choix à La Garde de mettre en place un mécanisme d'acquisition sociale à la propriété. Je crois que là aussi, si ça ne change rien à la construction en elle-même, ça change tout du moins sur le devenir du bâtiment, parce qu'on le sait aussi, quand on construit il est bon que l'occupant se sente investi dans le bâtiment qu'il occupe.

A travers cette question de l'urbanisme, il y a la question de la population. Ce n'est pas le lieu de ce débat-là. C'est vrai aussi que l'on supporte dans ce territoire non pas que les personnes âgées qui viennent terminer leurs jours heureux, mais partout sur le territoire national une immigration massive qui complexifie la situation à la fois parce qu'il faut loger les gens et parce que bien souvent aussi, ça ramène des gens un peu dans un état de misère dont on ne sait finalement pas quoi faire et qui sont, à notre avis, beaucoup plus malheureux d'ailleurs chez nous que chez eux. C'est un autre débat. Il y a des réponses qui sont faites par nos collectivités ; c'est vrai que la ville de Toulon, par exemple, a un partenariat particulier avec l'Union diaconale du Var qui permet, notamment pour les publics les plus en difficulté, d'avoir une réponse associative parce qu'elle est sûrement plus souple que si elle était intégrée à la fonction publique territoriale, mais liée à cette question de l'urbanisme il y a la question aussi de comment avoir un message pour que la population se régule de manière plus raisonnable sur ce territoire métropolitain.

Et puis, enfin, un dernier axe sur lequel nous avons un profond désaccord et où il manque quelques éléments, c'est la libération de l'automobiliste. Il est vrai que ce matin, il y a à la fois un accident sur l'autoroute, il y a la grève des transports en commun, mais le territoire métropolitain et la ville de Toulon en particulier sont classés hors période de grèves et d'accidents, selon les études, il y en a beaucoup, récemment, il y a eu celle de Tom-Tom, entre la troisième et la cinquième ville la plus embouteillée. Il est vrai aussi qu'il y a cette annonce du BHNS qui est au moins une ouverture, un axe concret, mais encore une fois qu'on attend depuis longtemps et pour lequel on ne voit pas d'effet de levier qui accélérerait les choses.

Encore une fois, et je terminerai là-dessus, ce n'est pas de la critique pour la critique, mais comprenez que l'adoption de cette feuille de route stratégique métropolitaine, comme elle intègre les paradigmes avec lesquels nous ne sommes pas d'accord, on la rejettera globalement, mais sur les trois axes que les élus du Rassemblement national souhaitaient remettre un peu en avant (la simplification administrative, comment avoir un urbanisme plus raisonnable et il n'y a pas là de changement de paradigme, et puis comment mieux libérer les automobilistes), eh bien, nous sommes nous en attente, au-delà de cette feuille de route stratégique, des actions de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Pierre ?

M. GIRAN.- Trois mots, puisqu'il y avait trois axes. Vous avez dit que vous étiez d'accord sur tout, sauf sur trois axes que vous introduisiez : simplification des rôles et le partage parfois de membres du personnel entre le siège et la commune. Tant mieux. Je rappelle qu'il s'agit de personnels qui sont dans les antennes. Il n'y a pratiquement

aucun personnel qui est coupé en deux avec une partie au siège et une partie dans la commune. Physiquement ils sont dans les antennes et cela permet aux maires à qui on a confié la responsabilité locale d'ajuster et d'apporter des complémentarités entre l'action directement métropolitaine et l'action communale.

M. LE PRÉSIDENT.- Je l'ai expliqué déjà, Jean-Pierre.

M. GIRAN.- Je crois que c'est très bon pour la fluidité et la plasticité de l'action.

L'urbanisme : on vient de prescrire, et je crois qu'il y a eu une réunion récemment, un programme local de l'habitat. Ce n'est pas pour n'y faire que des logements sociaux. C'est justement pour situer la politique sociale et la politique du logement à l'intérieur d'un ensemble où il y a aussi la création d'emplois, où il y a des parcours résidentiels, d'avoir une vue globale, et se doter au niveau de la Métropole d'une stratégie, je ne dis pas opposable, mais en tous les cas concurrente de la stratégie mécanique définie par l'État avec simplement 25 % de logements sociaux. Donc, on est en plein dedans pour avoir une approche autonome. On verra ce qu'elle deviendra quand elle sera passée au crible par l'État, mais l'État lui-même était l'autre jour présent pour dire qu'il souhaitait l'affirmation de ces réalités qui sont des réalités métropolitaines de notre volonté et du destin que nous voulons avoir. Je crois que c'est très positif.

Et puis, la libération de l'espace, je ne suis pas de ceux qui vont entamer le débat là-dessus, mais enfin, la géographie est la géographie. Je me permets de vous le dire. Je prends la commune de Hyères qui fait 13 800 hectares, qui est fantastique, on peut tout y faire, sauf qu'on ne peut rien y faire ! Il y a des fleuves qui débordent, il y a la submersion sur le littoral où on fait reculer, même on conteste, on conteste la possibilité de garder la deuxième route, la route du Sel pour aller à Giens, il faut quand même le faire, sans éventuellement se préoccuper de savoir si un jour, il y a un incendie ou un accident ce que l'on fera. Donc, on est sous des contraintes extrêmement fortes et je ne parle pas des contraintes historiques rappelées d'ailleurs par le président Falco sur Toulon qui est coincé entre le Faron et la mer.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Pierre, tu viens de dire quelque chose de formidable : 13.000 hectares, tu as dit, moi, 4 200 hectares, tu vois la différence, avec 180 000 personnes dessus.

M. GIRAN.- On s'adapte ! Donc, c'est vrai que ce matin, tout le monde était un peu irrité, notre ami Chenevard en a expliqué les raisons, pour le reste, il faut se réjouir que l'élargissement réduise l'irritation après ; comme pour les accouchements, on va peut-être souffrir neuf mois, mais se réjouir longtemps après.

Donc, je crois que véritablement les trois axes que vous avez introduits, je laisse de côté ce que vous avez pudiquement appelé migration, mais j'ai entendu immigration, mais enfin, je laisse de côté ce sujet-là. Mais quand on est d'accord comme vous avec cette volonté de préserver, cultiver et faire partager notre identité, notre patrimoine, notre culture, quand on est d'accord comme vous avec le pragmatisme qui vous anime et le principe de réalité plutôt que la pétition de principe, et quand on partage la même ambition, c'est quand même drôlement dur de voter contre ce projet territorial.

M. LE PRÉSIDENT.- D'ailleurs, nous venons d'obtenir un label, nous sommes territoire « clés en main » et il n'y a pas beaucoup de Métropoles françaises qui ont obtenu ce

label. C'est dû à ce travail qui a été effectué et il nous offre une très belle lisibilité puisque je parlais de confiance et de public / privé. Oui, notre Métropole aujourd'hui est labellisée territoire « clés en main », ce qui veut dire qu'elle est totalement autonome, qu'elle a passé le temps de l'adolescence, elle a pris ses marques. Nous sommes prêts à dessiner l'avenir : action, action, action !

D'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre au vote ce rapport, mes chers collègues, parce qu'il faut qu'il soit voté.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 69

CONTRE : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

ABSTENTION : 4 – M. CIVETTINI – M. DURBANO – M. LEROY – MME MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité.)

Il est adopté et je vous en remercie.

Allez, Ange.

N° 21/09/3 RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis 2012, nous passons la même délibération chaque année, donc je vous propose une fois de plus de partager, à égalité entre la Métropole et les communes membres le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales pour 2021.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée.

N° 21/09/4 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2021

M. MUSSO.- Il s'agit du budget annexe Toulon port de commerce décision modificative n° 2 ; c'est une régularisation des dotations aux amortissements et on inscrit des subventions pour 285 385 € en investissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 21/09/5 CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE RÉVISION POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET DE LA TOUR FONDUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

M. MUSSO.- Il s'agit d'une constitution de provision pour gros entretien et grande révision pour les ports de Porquerolles et de la Tour Fondue : 75 000 € pour Porquerolles et 85 000 € pour la Tour Fondue.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1- MME BOUCHKARA

(Adoption à l'unanimité.)

N° 21/09/6 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) POUR LES ANNEES 2020 A 2024

M. MUSSO.- Il s'agit d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat entre notre Métropole et l'Union des groupements d'achats publics ; on a encore des avantages supplémentaires et ces avantages s'appliquent aussi pour toutes les communes membres.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 21/09/7 AVENANT N° 1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N° 8 DE LA CONCESSION DE PLAGE ARTIFICIELLE DU MOURILLON - TOULON

M. MUSSO.- Il s'agit d'un avenant pour un sous-traité d'exploitation de lot de plage n° 8 de la concession de plage artificielle du Mourillon. C'est simplement un changement dans le capital avec la société Lama qui devient l'associé unique.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

La 8, ce sont des régularisations.

N° 21/09/8 AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE CONCESSION N° 19CONC04 RELATIF A L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N° 3 DE LA PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE SUR LA COMMUNE D'HYERES

M. MUSSO.- C'est la même chose, l'avenant n° 2, une modification du capital.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1- M. MARION

(Adoption à l'unanimité.)

La 9.

N° 21/09/9 AVENANT N° 2 AU CONTRAT N° 03DSP18 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE DEVELOPPEMENT, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU URBAIN DE CHALEUR ET DE FROID EN THALASSOTHERMIE DE LA SEYNE-SUR-MER

M. MUSSO.- L'avenant n° 2 pour le réseau urbain de chaleur et froid de thalassothermie de La Seyne. Simplement dans le cahier des charges, il a été indiqué que la location des biens revenait à La Seyne quand ils doivent revenir à TPM ; c'est 3 000 € par an.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 10.

N° 21/09/10 AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER

M. MUSSO.- C'est un avenant au contrat de délégation de service public de l'eau potable de la Ville de la Seyne. Il s'agit d'une SEMOP, une société d'économie mixte à opération unique ; simplement, la société SEERC a fusionné avec la société Suez Eau France.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 – M. BOCCALETTI – M. LEROY – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

La 11, je vais la présenter.

N° 21/09/11 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DU REVEST-LES-EAUX DE FRAIS SUPPORTÉS EN 2020 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE TPM

M. LE PRÉSIDENT.- On rembourse la commune du Revest des frais supportés pour le compte de la Métropole.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – MME BOUCHKARA

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Robert, la 12.

N° 21/09/12 PROTOCOLES DE FIN DE CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - SECTEUR CENTRE

M. CAVANNA.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, les deux délibérations qui se suivent sont liées. Sur celle-ci, les échéances à venir des contrats de délégation de service public d'un certain nombre de communes s'échelonnent entre 2021 et 2026.

Parallèlement va démarrer le contrat unique sur le même périmètre à compter du 1er janvier 2022. Il s'agit donc d'approuver les protocoles qui définissent les modalités de gestion de fin de contrat pour chacun d'eux.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. Je vous en remercie.

Départ de Mme BICAIS ayant procuration de M. COLIN. Mme BICAIS donne la procuration à M. MINNITI.

La 13, Robert.

N° 21/09/13 CHOIX DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR CENTRE COMPRENANT LES COMMUNES DE TOULON, DU REVEST-LES-EAUX, DU PRADET ET DE LA VALETTE-DU-VAR ET LE PERIMETRE DE L'EX SIAE LA VALETTE-DU-VAR, LA GARDE ET LE PRADET

M. CAVANNA.- Le 28 juillet 2020, la Métropole a publié un avis de publicité pour la passation d'un contrat de délégation de service public visant l'exploitation du service d'eau potable du secteur Centre, c'est-à-dire Toulon, le Revest, Le Pradet, La Valette-du-Var et le périmètre de l'ex-SIAE. La durée de ce contrat est de douze ans. Il entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Vous avez reçu, conformément à la loi, par recommandé AR, un certain nombre de documents et en particulier une synthèse des offres avec leur analyse. Au terme de la procédure et du processus de négociation, il est proposé d'attribuer le contrat à la société Compagnie des eaux et de l'Ozone. Le montant du chiffre d'affaires estimé de 282 421 648 € hors taxes. Vous avez en annexe de la délibération les tarifs aussi bien de l'abonnement que le tarif par mètre cube consommé.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 69

CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

ABSTENTION : 4 – M. BOCCALETTI – MME BOUCHKARA – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à la majorité.)

C'est adopté. Je vous en remercie.

Je repasse de la parole à Ange.

N° 21/09/14 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS - PHASE 5 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit des conventions d'attribution de fonds de concours pour la ville de La Seyne pour l'amélioration des conditions d'accueil du public.

M. LE PRÉSIDENT - Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. Je vous en remercie.

Ange, encore pour La Seyne.

N° 21/09/15 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS - PHASE 7 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Un fonds de concours pour les conditions d'accueil du public dans les établissements culturels.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 16, toujours pour La Seyne.

N° 21/09/16 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ECOLES ET LES CRECHES - PHASE 8 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- C’est pour les conditions d'accueil du public dans les écoles et les crèches.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une ville qui bouge.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s’abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l’unanimité.)

C'est adopté.

N° 21/09/17 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PHASE 5 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Pour l'amélioration des conditions d'accueil du public dans les bâtiments communaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s’abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l’unanimité.)

C'est adopté.

La 18.

N° 21/09/18 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE TOULON POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF ET DES ECRANS D'AFFICHAGE DU STADE MAYOL - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit d'un fonds de concours pour la ville de Toulon pour les travaux de rénovation de l'éclairage sportif et des écrans d'affichage du stade Mayol.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. LEROY – M. MARION

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

La Valette, la 19.

N° 21/09/19 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR L'ACHAT DE VEHICULES UTILITAIRES ET CITADINS - EXERCICE 2021 – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Un fonds de concours pour l'achat de véhicules utilitaires et citadins pour La Valette.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – MME BOUCHKARA – MME MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Ange, un fonds de concours à La Valette, toujours.

N° 21/09/20 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT DESTINE A LA POLICE MUNICIPALE - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Pour la réhabilitation d'un bâtiment destiné à la police municipale.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 –MME BOUCHKARA

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La Valette, la 21.

N° 21/09/21 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR REMPLACEMENT DES VOLETS MOTORISES AU SEIN D'UNE CRECHE - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Un fonds de concours pour le remplacement des volets motorisés au sein d'une crèche.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 22.

N° 21/09/22 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE CARQUEIRANNE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Un fonds de concours pour Carqueiranne pour l'acquisition d'équipements informatiques.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. Pour Carqueiranne, la 23.

N° 21/09/23 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE CARQUEIRANNE POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- C'est pour l'acquisition de véhicules pour les services techniques.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 24.

N° 21/09/24 PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Notre Métropole a acheté des actions au Département pour adhérer à la SAEM Var Aménagement Développement. Il s'agit aujourd'hui de vous autoriser à signer le pacte d'actionnaires de la société anonyme.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. BOCCALETTI - M. CIVETTINI – M. LEROY – M. MARION – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

ELU NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1 – MME PASQUALI-CERNY

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Ange, le tableau des effectifs.

N° 21/09/25 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Il s'agit essentiellement de prévoir d'éventuelles nominations au titre des avancements et des promotions internes, mais aussi de prévoir des besoins liés à l'évolution de la Métropole. Ce sont 11 emplois à temps complet, 7 en filière administrative, 4 en filière technique, ainsi que la création de 2 emplois d'apprentis auprès des antennes métropolitaines d'Hyères et de Toulon.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 26.

N° 21/09/26 CREATION D'UN EMPLOI VACATAIRE DE CHARGE DE MISSION RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS

M. MUSSO.- Il s'agit de la création d'un emploi de vacataire de chargé de mission pour le renouvellement de la délégation de service public Transports. Son rôle sera d'analyser le contrat de délégation de service public et de piloter le renouvellement de la DSP Transports. Le besoin est estimé à 7 vacations au plus par mois, 7 heures la vacation par jour et le montant de rémunération sera fixé selon le niveau de compétence d'ancienneté correspondant au grade d'un ingénieur en chef.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. BOCCALETTI – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Ange.

N° 21/09/27 REAFFIRMATION DU PRINCIPE RELATIF A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

M. MUSSO.- Il s'agit de la réaffirmation du principe relatif à l'aménagement du temps de travail dans le cadre de la modification de la loi de transformation de la Fonction Publique qui harmonise la durée de travail en fonction publique territoriale à 1 607 heures.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI - M. LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Départ de Mme CHAMBON donnant procuration à M. BONNET

Gilles, la redevance spéciale.

N° 21/09/28 PRINCIPE D'INSTITUTION DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES ISSUS DES ACTIVITES ECONOMIQUES

M. VINCENT.- Monsieur le Président, merci.

Tout d'abord, un petit rappel : c'est la loi du 13 juillet 1992 qui a institué le principe d'une redevance spéciale applicable aux producteurs de déchets assimilables aux déchets ménagers. Cette redevance spéciale s'applique aux entreprises industrielles et commerciales ainsi qu'aux administrations et collectivités locales. Enfin, le décret du 10 mars 2016 impose aux entreprises de trier leurs déchets en séparant cinq matériaux (papier, carton, métal, plastique, verre et bois) en les remettant dans le circuit économique. Moralité, si les entreprises effectuent ce tri, il ne doit rester pour elles que des ordures ménagères résiduelles ou assimilées qui sont de la compétence de la Métropole.

La loi prévoit qu'en compensation de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères que paient les entreprises, la Métropole doit collecter et traiter un volume de ses déchets limité à 1 300 litres par semaine. Au-delà de ce volume, la loi impose la mise en place d'une redevance spéciale qui est calculée sur un coût réel de collecte et de traitement de ces déchets.

Cette redevance n'est pas obligatoire pour notre Métropole, puisque nous avons institué la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Elle est facultative, mais cela veut dire que les commerçants et artisans qui ne contractualiseront pas avec la Métropole ne seront plus collectés par la Métropole. Nous allons devoir passer dans toutes les entreprises pour savoir quelles sont celles qui sont intéressées par cette redevance spéciale.

D'autre part, je précise qu'aujourd'hui, la redevance spéciale est déjà instituée pour l'ensemble des activités économiques dans les villes de Toulon et d'Hyères et cinq communes pour leurs campings (Hyères, Carqueiranne, La Crau, Le Pradet, Six-Fours). De par la loi, puisqu'une redevance spéciale existe déjà sur la Métropole, nous avons obligation de l'étendre à l'ensemble des communes.

Comment cette redevance va-t-elle être appliquée ? Les entreprises qui auront choisi de contractualiser se verront attribuer en compensation de leur taxe d'enlèvement d'ordures ménagères un droit de collecte de 1 300 litres par semaine. Au-delà, elles paieront la redevance spéciale en fonction du litrage supplémentaire. Les papiers cartons seront enlevés gratuitement. Il faut savoir que cette redevance spéciale est mis en place dans toutes les Métropoles aujourd'hui et tous les grands EPCI qui sont en charge des déchets.

Quel est l'avantage de cette redevance spéciale ? Elle évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages. Elle implique les producteurs de ces déchets non ménagers à trier. Elle préserve l'autonomie de choix organisationnels et techniques de notre collectivité. Enfin, elle contribue à l'amélioration de la gestion du service des déchets non ménagers.

Monsieur le Président, j'en ai fini.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Je crois que l'on pourrait résumer ce rapport important sur les déchets et la gestion des déchets en rappelant que 40 % des ordures ménagères résiduelles qui sont collectées sur le territoire concernent les entreprises. C'est la responsabilisation des producteurs dans la gestion de leurs déchets et puis surtout, pour nous, mettre en place sur le territoire une équité territoriale entre les professionnels. C'est une bonne chose.

Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Oui, merci. J'avais une question technique et une question plus politique. La question technique, c'est qu'une entreprise qui ne paierait pas la redevance serait signalée de quelle manière au prestataire qui vient enlever les ordures, comment le prestataire le jugera, sera-t-il en capacité ? Il me semble que même pour les entreprises, notamment quand elles sont hors des zones industrielles, la collecte est mélangée avec celle des particuliers. Donc, techniquement, comment cela se passerait-il ?

La deuxième question : actuellement, il y a des communes qui ont déjà cette redevance, d'autres qui ne l'ont pas. En tout état de cause, la collecte des ordures ménagères est principalement financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Depuis très longtemps, dans nos territoires, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est bénéficiaire. Pour la commune de Toulon, puisque c'était la référence que je maîtrisais le mieux, en tant qu'élu de la ville de Toulon, c'était chaque année 2 M€, permettez-moi de le dire, de trop prélevé comparé au coût du service ; d'ailleurs, la Chambre régionale des comptes l'a encore signalé. Ce n'est pas totalement illégal. Dans certains territoires, il y a des actions devant le tribunal administratif qui ont permis un remboursement de ce trop-perçu. Mais comment aujourd'hui explique-t-on dans un contexte économique compliqué, dans des situations particulières pour les ménages, contraintes, comment l'on explique qu'on va instituer un complément financier pour la gestion de cet enlèvement des ordures ménagères sans jamais baisser ce que les ménages ou les autres entreprises paient déjà ? Est-ce que l'on peut donc juste me dire si c'est un peu la chanson des Inconnus, on l'a tous en tête : « Où que tu sois, qui que tu sois, faut que tu craches, faut que tu paies », est-ce qu'à un moment, sur cet enlèvement des ordures ménagères, puisqu'il y a une marge bénéficiaire dégagée comparée à l'impôt prélevé, est-ce que l'on peut envisager de diminuer la contrainte financière, notamment sur les ménages ? Je vous remercie.

M. VINCENT.- Pour vous répondre, je ne vais pas chanter, je chante faux.

Très simplement, pour votre première question, il est prévu de mettre sur les conteneurs où la redevance spéciale sera appliquée un sigle, c'est ce qu'on pratique dans tous les grands EPCI qui ont déjà cette redevance spéciale. Si je prends un exemple, Auchan, Carrefour, etc., ils ne contractualiseront pas avec nous, ils ont déjà leurs propres moyens de traiter les ordures ménagères sans passer par la Métropole. Par contre, ils sont quand même obligés de payer une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Tout cela, on va le faire, cela prendra du temps, presque une année et il faudra aussi du personnel pour aller trouver les entreprises et leur dire que maintenant, ça suffit, parce qu'aujourd'hui, il faut savoir que c'est une partie des ménages qui paient pour la collecte et le traitement de déchets qui ne sont pas ménagers. Je passe à La Seyne tous les jours devant un centre commercial, à chaque fois, je pique une crise, je m'arrête, je me dispute avec les gens en leur disant : « Vous exagérez ». La redevance spéciale demain évitera tout cela.

M. NAVARRANNE.- Puisque ce sont aujourd'hui les ménages qui le supportent, puisqu'on va le faire supporter…

M. VINCENT.- En partie, en partie.

M. NAVARRANNE.- Pourquoi est-ce que cette partie, on ne permet pas aux ménages de l'économiser ?

M. VINCENT.- La réponse à votre question, c'est la délibération qui vient après, mais je vais quand même y répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme ça, tu as répondu, et il n'intervient plus à la délibération suivante, c'est une bonne chose.

M. VINCENT.- Cela m'étonnerait, mais bon. Donc, concernant la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et ce que vous appelez le trop-perçu, effectivement.

M. LE PRÉSIDENT.- Trop perçu, il a cité la ville de Toulon et le maire de Toulon va y répondre : le trop-perçu resté sur les déchets, on a avec ces 2 M€ effectué une campagne. On a enterré sur l'ensemble du territoire, regardez sur les plages, tous les déchets. Aujourd'hui, tout est enterré et cela, on le fait avec ces 2 M€. Ça reste dans l'écologie, les ordures et l'amélioration de la collecte.

Il n'y a pas que la collecte, il y a tous les efforts qui sont faits à côté. Vous savez, enterrer sur l'avenue de la République les ordures ménagères, cela coûte de l'argent. Nous l'avons fait. C'est ce qui nous a permis de le faire. C'est tout. On n'a pas pris ces 2 millions pour les donner au RCT, non.

D'ailleurs, M. Navarranne fait référence au rapport de la Chambre régionale des comptes, ce rapport est exemplaire. Je n'ai jamais eu un aussi bon rapport que ce rapport disant que la situation financière de la ville de Toulon était saine. Pas de remarques particulières, des observations, ce qui est normal. Quand un organisme vient vous contrôler pendant quatre ans, il y a des observations.

M. VINCENT.- Pour revenir à ce que vous appelez le trop-perçu et les actions en justice qui ont été faites à la fois par des entreprises, mais aussi par des associations de consommateurs, la jurisprudence a déterminé que l'on pouvait considérer que la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères pouvait être positive de plus de 15 %, les 15 % étant en général considérés comme de la gestion du service des ordures ménagères. C'est la jurisprudence de Lyon. A d'autres endroits 12 %, à d'autres endroits 18 %, mais on considère que jusqu'à 15 %, il n'y a pas matière à débat.

En ce qui concerne notre Métropole, il faut rappeler que nous avons une attribution de compensation que nous redonnons aux collectivités et que cette attribution de compensation, nous avons prévu, conformément à l'engagement que nous avons pris envers la Chambre régionale des comptes, de la diminuer et de l'amener pratiquement à zéro dans six ans.

Concernant le service en lui-même au niveau du fonctionnement, on peut dire que globalement, on est aujourd'hui positif, mais on a des échéances qui arrivent et qui sont très importantes. On a les extensions de consignes de tri : demain, nous n'aurons plus qu'une seule poubelle pour tous les emballages. Tout cela va conduire à une augmentation des coûts.

Il y a une loi qui nous impose en 2025 de trier les déchets fermentescibles.

Nous avons une augmentation de la Taxe générale sur les Activités Polluantes (TGAP), ce qui est scandaleux parce que nous incinérons aujourd'hui des déchets qui ne sont pas recyclables et on nous fait payer une taxe générale des activités polluantes qui va augmenter d'année en année ; elle va être multipliée par cinq.

Cela veut dire que dans les années qui viennent, on aura des dépenses supplémentaires.

Et puis, au niveau investissement, on prévoit – M. Leroy va être satisfait – on prévoit de construire deux déchetteries-recycleries ; pratiquement, c'est un million cinq par

déchetterie, ça veut dire 3 M€ à sortir aussi, plus tout un tas de travaux que l'on fait ici ou là pour remplacer du matériel dans nos déchetteries. Je ne veux pas dire que l'on est à l'aise, mais avec la délibération qui vient et que je vais vous exposer, vous verrez que nous allons, pour certains, baisser de façon importante les taxes d'enlèvement d'ordures ménagères. Je m'y étais engagé ici il y a deux ans en vous disant qu'on allait tout faire avec les services pour baisser cette taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, et la redevance spéciale nous y aidera.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Mes chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 72

CONTRE : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité.)

On passe à la délibération suivante, mon cher Gilles.

Départ de Mme TORRES donnant procuration à Mme TURBATTE.

Départ de Mme DIR donnant procuration à Mme JOUVE.

Départ de M. ROURE.

N° 21/09/29 LISSAGE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - CREATION DE DEUX ZONES - VOTE DES TAUX 2022

M. VINCENT.- Il s'agit du lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et donc la création de deux zones et le vote des taux correspondants.

En préambule, je rappellerai que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est instituée sur les douze communes est fonction de la valeur locative ; comme les communes n'ont pas la même valeur locative, il s'ensuit que nous avons des différences importantes. J'en veux pour preuve Saint-Mandrier qui a la plus petite taxe à 8 % et La Crau a la plus grande à 16 %. Quand, en 2017, nous avons décidé d'instituer 12 zones et de lisser les taux de TEOM pour arriver à une taxe unique qui, si je me souviens, était de l'ordre de 11,22 %, on pensait avoir réglé les problèmes, mais on s'est vite aperçu qu'il fallait revoir ces taxes parce qu'on n'a pas le même niveau de service sur l'ensemble des communes, et comme je vous l'ai dit, les valeurs locatives sont tellement différentes que l'on aurait eu des baisses importantes d'un côté, d'un autre côté des hausses importantes et c'était difficile de le mettre en place.

Je vous avoue qu'on y travaille depuis deux ans avec les services, qu'on a eu plusieurs réunions avec les collègues élus et, à la fin, on a trouvé un consensus qui est de dire que l'on a des communes très urbaines comme Hyères, Toulon et La Seyne avec un niveau de service, et ça, c'est important, dans les zones que l'on crée on doit avoir des villes qui ont des niveaux de services équivalents, pas les mêmes, mais équivalents. Or, il se trouve que quand on regarde le niveau de service dans ces trois villes qui sont très urbaines, on s'aperçoit que quelque part, elles ont un niveau de service équivalent puisque la collecte des OMR, c'est entre trois et quatre fois par semaine, la collecte sélective une fois par semaine et les encombrants une fois par semaine, etc. Là, ça colle bien. Ensuite, on a regardé les villes qui sont autour de ces grandes zones urbaines et on a aussi contrôlé les niveaux de service, et on s'est aperçu que, là aussi, nous avons des niveaux de service équivalents.

Ce que l'on vient donc vous proposer aujourd'hui, c'est la création de deux zones, une zone urbaine dense avec un taux cible que nous atteindrons en 2027 qui sera de 11,82 %. Cela veut dire que :

- la ville de Toulon va voir sa taxe baisser de 11,88 à 11,82 % en six ans, ce qui correspond à une variation de taux de 0,06 %.
- Hyères passera de 12,41 % à 11,82, soit une baisse de 0,10 % par an.
- La Seyne-sur-Mer, quant à elle, augmentera de 11,02 % à 11,82 %, mais, comme nous l'avons expliqué aux élus seynois, nous avons l'année dernière passé un marché de collecte où nous avons eu une plus-value de plus d'un million et demi, parce que nous avons augmenté le nombre de collectes, notamment dans certains quartiers.

En revanche, les autres zones que sont les communes de Carqueiranne, La Crau, La Garde, Ollioules, Le Pradet, Le Revest, Saint-Mandrier, Six-Fours auraient un taux lissé de 9,93 %, je rappelle à obtenir en 2027.

- La ville de Carqueiranne verrait son taux baisser de 14 % à 9,93 %, ce qui correspond à une variation de taux de moins 4 %.
- La Crau baisserait de 15,80 à 9,93 %, soit une variation de taux de 5,87.
- Ollioules augmenterait légèrement de 9,6 % à 9,93, ce qui correspond à une augmentation de 0,33 %.
- Le Pradet de 11,5 à 9,93, ce qui correspond à une baisse de 1,57 %.
- La Valette de 8,5 augmenterait à 9,87, ce qui correspond à une augmentation de 1,88 %.
- Le Revest baisserait de 15,70 à 9,93 %, soit une baisse de 5,77 %.
- Six-Fours augmenterait de 8,25 % à 9,93 %, soit une augmentation de 1,68 %.
- La Garde augmenterait de 9,36 à 9,93, soit une augmentation de 0,57 %.
- Saint-Mandrier passerait de 7,89 à 9,93, ce qui correspondrait à une augmentation de 2,04 %.

Nous avons fourni à chacune des villes la liste de ceux qui seraient le plus impactés, nominativement, pour que chaque maire puisse répondre éventuellement, (cela concerne principalement les entreprises), aux entreprises qui verraient une grosse augmentation. Ceci, je le rappelle, en diminuant chaque année d'un 6e l'attribution de compensation aux villes qui avaient une attribution positive.

Je voudrais très sincèrement remercier les services parce qu'on a fait un travail d'enfer pendant deux ans. On est arrivé à un consensus, comme quoi dans notre Métropole il y a une très bonne ambiance.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle est solidaire.

M. VINCENT.- On a tenu compte de ceux qui avaient des difficultés. On a effectivement, Monsieur le Président, été solidaires, et donc je suis très heureux de vous présenter, enfin, cette délibération.

Mme BILL.- Monsieur le Président, s'il vous plait.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr, vous avez la parole, Madame.

Mme BILL.- Merci. Juste pour signaler une erreur dans le tableau au niveau de La Garde : la taxe va augmenter et non baisser comme il est signalé, on passe de 9,36 % à 9,93, ce qui fait une augmentation et non une baisse.

M. LE PRÉSIDENT.- Gilles l'a dit, une augmentation de 0,57 %, et j'ai vu le président Masson approuver. S'il y a eu une erreur dans le tableau, elle sera rectifiée, Madame.

M. VINCENT.- On passe de 9,36 à 9,93, ce qui correspond à une augmentation de 0,57 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sera rectifié. Merci, Madame. Je suis satisfait quand il y a de telles observations, cela veut dire que vous regardez bien vos dossiers et c'est une bonne chose.

M. VINCENT.- Oui, Président, il y en a au moins une qui suit dans l'assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez, Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Il y en a deux, Monsieur Vincent, parce que si je puis me permettre, vous avez bien parlé, vous, des variations en pourcentage, et effectivement, c'est une remarque sur le tableau : le tableau marque des pourcentages alors que les variations marquées sur le tableau sont des points et pas des pourcentages. Cela ne change rien à la question des communes, à part l'erreur matérielle de La Garde, mais si on prend la ville de Toulon, on dit qu'il y a une diminution de 0,01 %, en fait, c'est une diminution de 0,1 point, ce qui correspond à moins 2 % plus exactement.

Au-delà de ces observations sur la question du tableau, c'est vrai que c'est un travail qui était très certainement bien compliqué, et on ne veut pas arriver comme un cheveu sur la soupe en critiquant pour critiquer, mais est-ce que l'on peut avoir une raison ? J'entendais qu'on ne pouvait regrouper les communes que par équivalence de service, donc on crée deux zones ; pourquoi est-ce qu'une troisième zone au sein de la zone 2 qui, puisqu'elle est homogène en termes de services, pourrait se décupler, pourquoi est-ce qu'une troisième zone touchant plus les communes pour lesquelles le taux va augmenter n'a pas pu être créée ? Est-ce qu'il y avait forcément, du coup, dans la zone 2 une baisse moins importante si on n'augmentait pas un peu ceux de potentiellement la troisième zone, les communes de La Valette, de La Garde, de Six-Fours et de Saint-Mandrier ? Est-ce que cette troisième zone n'aurait pas permis de maîtriser un peu mieux cette augmentation ou, en tout cas, de la réduire ?

Encore une fois, on fera un vote politique sur la délibération, mais force est de reconnaître que la situation précédente qui ne convenait pas trouve potentiellement une porte de sortie par celle-ci qui n'a pas dû être simple. Encore une fois, cette critique ne se veut pas trop facile, mais voilà, est-ce qu'une troisième zone n'aurait pas pu permettre de juguler un peu ces augmentations ?

M. LE PRÉSIDENT.- Gilles, tu me laisses répondre.

Alors, pourquoi on n'a pas institué 3, 4, 5, 6 zones ? On l'a dit, c'est le niveau de prestations qui crée l'ensemble des zones homogènes et cohérentes. Et puis, il y a une cohérence en matière fiscale. Si on avait créé beaucoup plus de zones, c'était différent et différencier ces zones pouvait avoir de la part des redevables l'ouverture de contentieux, parce qu'ils pourraient estimer qu'appartenir à une zone plutôt qu'à une autre les défavorise. Il y a ces règles-là qu'il fallait adopter : homogénéité des zones en fonction des prestations. Après, M. Navarranne pense ce qu'il veut, nous, on a fait au mieux. Merci.

Qui est favorable à cette délibération ? Qui est défavorable et qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 71

CONTRE : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité.)

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Départ de Mme GENETELLI ayant procuration de M. LEONI. Mme GENETELLI donne la procuration à M. TANGUY.

La 30, Jean-Louis.

N° 21/09/30 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL TOULON PROVENCE MEDITERRANEE 2015-2020

M. MASSON.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, la présente délibération a pour objet d'approuver, comme la loi nous y oblige, le rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre du contrat de ville intercommunal Toulon Provence Méditerranée qui s'étend de 2015 à 2020.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. BOCCALETTI – MME BOUCHKARA – M. LEROY- M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

Jean-Louis, la 31.

N° 21/09/31 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL TOULON PROVENCE MEDITERRANEE 2015-2020

M. MASSON.- C'est la même délibération, mais pour 2019, la précédente c'était 2018.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. BOCCALETTI – MME BOUCHKARA – M. LEROY- M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 32, Jean-Louis.

N° 21/09/32 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021 - 2022- 2023 CONCLUE ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'ETAT - DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) 2 "TERRITOIRE DE MISE EN ŒUVRE ACCELEREE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD" - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MASSON.- Monsieur le Président, il s'agit d'adopter le plan « Territoire de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » à travers la signature de la convention qui est jointe à la délibération, une convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs conclue entre l'État et la Métropole pour les années 2021, 2022, 2023.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je présenterai la 33.

N° 21/09/33 CONVENTION D'UTILITE SOCIALE AVEC LA SOCIETE ANONYME GARDEENNE D'ECONOMIE MIXTE SAGEM - PERIODE 2021-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une convention d'utilité sociale avec la Société Anonyme Gardéenne d'Economie Mixte, SAGEM, pour la période 2021-2026, et vous m'autorisez à la signer.

Le président Masson ne participe pas au vote de cette délibération.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1- M. MARION

ELU NE PRENANT PAS PAR AU VOTE : 1 – M. MASSON

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée, je vous en remercie.

Jean-Louis, tu poursuis avec la 34.

N° 21/09/34 CONVENTION D'UTILITE SOCIALE AVEC LA SOCIETE ANONYME D'HLM PROLETAZUR - PERIODE 2021-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MASSON.- La même chose, cette fois avec PROLETAZUR et il est proposé d'en délibérer.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. BOCCALETTI – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée.

La 35, Jean-Louis.

N° 21/09/35 ACTUALISATION DES TARIFS DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

M. MASSON.- La 35 concerne l'actualisation des tarifs des aires des gens du voyage. Comme indiqué dans la délibération, les tarifs n'ont jamais été actualisés depuis qu'elle est en œuvre, donc une augmentation est prévue. Comme c'est mentionné, je ne vais pas développer les détails.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Encore, Monsieur Navarranne ? Vous avez la parole, Monsieur Navarranne, vous ne pouvez pas dire qu'on vous limite le temps de parole quand même.

M. NAVARRANNE.- Je ne l'ai jamais dit.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez, on vous écoute.

M. NAVARRANNE.- Mes chers collègues, juste une remarque sur la question du dépôt de garantie, de la caution qui est donc fixée dans les tarifs à 120 €. La page d'après, c'est l'actualisation des tarifs relatifs aux pénalités. Le principe de la caution, c'est de pouvoir s'attacher sur ce qui a été versé en caution en cas de non-versement des pénalités pour les cas de dégradations.

La plupart des pénalités sont très largement supérieures à ces 120 €. Je prends la liste : le remplacement d'une porte métallique w.c. ou douche 1 500 €, la réparation est à 750 € et donc il y a là toute une liste. Est-ce que la caution de 120 € n'est pas, j'allais dire, un peu un pied de nez à l'usager pour ses aires de gens du voyage ? L'usager à qui on va demander de verser une caution de 120 € en comparaison des

coûts qu'il aurait normalement à supporter en cas de dégradation, est-ce qu'elle n'est pas anormalement basse et est-ce que l'on ne pourrait pas envisager une caution plus importante à rendre très facilement à l'usager s'il n'y a pas de dégradation ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez, c'est ce qui nous différencie. Nous, on essaie de faire du social aussi. Tout ne se conditionne pas à l'euro. Il y a la possibilité de faire du social et là, effectivement, c'est notre manière à nous de faire du social.

Qui est favorable à cette délibération ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée.

La 36, Hervé.

N° 21/09/36 CONVENTIONS TYPE D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT, EN FIBRE OPTIQUE, AVEC LES SOCIETES ORANGE ET XpFIBRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. STASSINOS.- Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'autoriser le président à signer une convention type d'installation pour de la fibre optique à l'intérieur des bâtiments pour une durée de 25 ans. Je souligne que l'opération est sans incidence financière pour la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ELU NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1 – MME BERNARDINI V.

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Je redonne la parole à M. Vincent.

Monsieur, vous avez utilisé votre temps de parole. Je vous la donnerai après cette délibération.

M. NAVARRANNE.- Mais je veux parler de la délibération sur laquelle on vote. Pardonnez-moi, mais sinon ce n'est pas la peine de faire voter.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle a été votée.

M. NAVARRANNE.- Mais vous ne m'avez pas donné la parole. Je vous demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle a été votée, mais alors levez la main, au moins je vous vois, je ne vous ai pas vu. Excusez-moi. La délibération a été votée.

La 37, Gilles.

M. NAVARRANNE.- Non, Monsieur le Président !

M. LE PRÉSIDENT.- Vous n'avez qu'à faire un contentieux et écrire.

La 37, Gilles.

Gilles !

M. NAVARRANNE.- Cela devient grotesque.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai la police de l'assemblée.

Gilles, la 37. Monsieur Navarranne s'est largement exprimé. Il n'a pas levé le doigt, je n'ai pas vu qu'il voulait parler. J'ai fait voter, le vote est fait, il est entériné.

La 37, Gilles.

Monsieur Navarranne, faites un contentieux.

M. NAVARRANNE.- Cela ne marche pas comme ça.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, ça marche comme ça. C'est moi qui décide et pas vous. C'est moi qui suis président et pas vous.

Gilles, la 37.

N° 21/09/37 ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'AUTORISATIONS ENVIRONEMENTALES POUR LA REMISE EN EXPLOITATION DE LA SOURCE SAINT ANTOINE A TOULON - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°18/11/367 DU 23/11/2018

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaiterais parler...

M. NAVARRANNE.- Sur la question de la fibre, est-ce qu'on pourrait savoir si on pouvait porter avec les opérateurs les travaux qu'ils ont à réaliser ?

M. VINCENT.- Monsieur Navarranne, je vous ai écouté, maintenant, vous m'écoutez.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais vous présenter la délibération qui est importante, c'est l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale pour la remise en exploitation de la source Saint-Antoine à Toulon.

Très simplement, on vous propose, après la suite d'éléments complémentaires relatifs au dossier réglementaire déposé en préfecture sur le volet foncier, de modifier la délibération. C'est un engagement qui est important, puisque c'est tout à fait conforme au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) présenté par l'Agence de bassin.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voulez ? Autrement, j'allais faire voter, voyez. Vous avez la parole, puisque vous la demandez.

Mme ROUSSEL.- Je ne parle pas beaucoup, en général, c'est assez court.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais vous l'avez, vous l'avez, vous l'avez demandé correctement, vous l'avez.

Mme ROUSSEL.- Merci, Monsieur le Président.

Dans cette délibération, les documents soumis indiquent que la source Saint-Antoine dont les eaux sont reconnues de grande qualité et qui couvrent 15 % des besoins en eau de la ville de Toulon est un atout certain pour les Toulonnais, notamment en cas de pénurie liée au changement climatique. C'est pourquoi nous voterons pour cette délibération.

Néanmoins, il est précisé aussi que cette source est en fond un bassin vulnérable aux pollutions, point que je voudrais développer. Comme vous le savez, des relations hydrauliques ont été trouvées entre le Ragas qui alimente le barrage de Dardennes, le Las et le mont Faron. Les sources de pollution possibles relevées par Artelia sont, entre autres, les activités industrielles. Sur le périmètre de la source Saint-Antoine est précisé que toutes les activités pouvant nuire directement ou indirectement à la qualité de l'eau du sous-sol sont interdites et que les installations existantes sont tenues de prendre des dispositions, ce que fait d'ailleurs l'entreprise Someca.

Or, la société Siorat a déposé dernièrement un dossier d'installation temporaire d'une centrale mobile d'enrobage nécessaire aux travaux d'élargissement de l'autoroute A57 sur des terrains situés à Tourris classé en zone naturelle par le PLU de la commune du Revest. Cette volonté d'installer une unité de production temporaire qui pourrait être utilisée sur d'autres chantiers locaux nous inquiète ; inquiétude principalement liée aux risques de pollution qu'elle pourrait engendrer sur notre eau, surtout lorsqu'il est déjà reconnu l'impact que peuvent avoir d'autres activités sur cette source Saint-Antoine, tels que les dépôts sauvages, notamment sur la route communale reliant la commune du Revest à la carrière de la Someca et la circulation.

Même si je sais que vous êtes sensible, Monsieur le Président, à ce sujet, je ne saurais donc trop vous demander d'être extrêmement vigilant. Notre eau est un trésor. Protégeons-la.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle est d'excellente qualité. Nous la consommons au quotidien et je peux vous assurer qu'on a une eau de très grande qualité.

Yannick.

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

En quelques mots, la source Saint-Antoine n'est pas à Tourris, elle est au Moulin. Première chose.

Deuxièmement, la source Saint Antoine dont l'exploitation a été interrompue il y a un certain nombre d'années a fait l'objet d'investigations et notamment la mise en place d'un périmètre de protection qui, justement, vise en surface à éliminer toute activité de nature industrielle. Il y avait un garage il y a quelques années, il n'est plus là.

Et tout ce qu'a évoqué notre collègue Gilles Vincent consiste justement à faire en sorte que toutes les procédures visant la qualité de l'eau qui rentre à l'intérieur de la source Saint-Antoine soient parfaites et correctes. Une fois que ce sera fait, on devrait être en capacité de disposer d'à peu près 120 litres/seconde, ce qui devrait nous apporter au moins un million de mètres cubes supplémentaires dans les réserves d'eau.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr, Ange.

M. MUSSO.- Monsieur le Président, les conseils municipaux de La Valette et du Revest se sont prononcés lundi soir à l'unanimité. J'invite tous ceux qui ont visiblement quelque chose à redire sur cette installation provisoire à aller à l'enquête publique et à signer. Ce n'est pas une procédure d'autorisation, donc les collectivités n'ont pas à donner leur avis. C'est simplement une motion de principe que les deux communes ont prise et il s'agit d'aller écrire sur le rapport du commissaire-enquêteur. On peut très bien aussi le faire de manière dématérialisée et je vous invite à le faire pour ceux qui sont défavorables, comme vous, ma chère collègue. Je ne pense pas que ce soit le lieu de la Métropole de parler de ce projet, en précisant, bien évidemment, que quand il s'agit de l'élargissement à deux fois trois voies de l'autoroute, c'est un projet d'intérêt général prioritaire et si la centrale provisoire temporaire ne produisait de l'enrobé que pour ce projet, j'y serais, et le maire de La Valette aussi, 100 % favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Départ de M. MASSON donnant procuration à M. FALCO.

Départ de Mme BILL ayant la procuration de M. CHOUQUET.

Départ de Mme CHARLES.

Gilles, la 38.

N° 21/09/38 CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE PAR LA METROPOLE TPM POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE POUR LES ENTREPRISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (2018-2021)

M. VINCENT.- Il s'agit d'une convention relative à l'attribution d'une aide par la Métropole pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité pour les entreprises dans le cadre du PAPI. Je rappelle que le PAPI, c'est le programme d'actions de prévention des inondations des petits fleuves côtiers toulonnais. En fait, on propose d'attribuer des aides aux entreprises pour faire des diagnostics. Pour cela, elles doivent être situées sur le territoire, avoir un effectif moyen déclaré à 20 salariés et on peut subventionner les travaux qui concerneraient les mesures d'obturation amovibles ou définitives des ouvertures telles que batardeau, barrière passive, clapet antiretour ou des systèmes d'étanchéité.

Cette aide est fixée à 60 % du montant des travaux et plafonnée à 3 000 € et nous avons prévu une enveloppe globale de 31 200 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

La 39.

N° 21/09/39 MODIFICATIONS DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE TOULON

M. VINCENT.- Il s'agit de modifications des procès-verbaux de transfert à la Métropole des biens appartenant à la ville de Toulon ; cela concerne des parcelles et la mise à jour du répertoire de voirie.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – MME BOUCHKARA

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 40, Gilles.

N° 21/09/40 MODIFICATIONS DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

M. VINCENT.- Il s'agit de la même chose.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la même chose sur Six-Fours. Ce sont des villes qui, dans l'intérêt général, cèdent une partie de l'espace public.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 – M. BOCCALETTI – MME BOUCHKARA – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée.

La 41, Gilles.

N° 21/09/41 CLASSEMENT D'EMPRISES FONCIERES DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE SITUEES QUARTIER SAINTE MUSSE A TOULON EN VUE DE REALISER DES VOIRIES PUBLIQUES

M. VINCENT.- Il s'agit de classement d'emprises foncières dans le domaine public de la Métropole situées dans le quartier Sainte-Musse à Toulon, en vue de réaliser des voiries publiques.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

N° 21/09/42 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 6 DU PLU DE LA VILLE DE TOULON

M. LE PRÉSIDENT.- La 42, c'est le bilan de la mise à disposition et l'approbation de la modification n° 6 du PLU de la ville de Toulon.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 – M. BOCCALETTI – MME BOUCHKARA – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

N° 21/09/43 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU DE LA COMMUNE DE LA CRAU

M. LE PRÉSIDENT.- Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de La Crau. Vous savez qu'en la matière, c'est la Métropole qui décide, mais on suit l'avis qui est donné par chaque commune. La Ville de La Crau demande la modification, elle l'obtient.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 65

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 – M. BOCCALETTI – MME BOUCHKARA – M. MARION - M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

N° 21/09/44 PROCEDURE DE DECLARATION DE N° 1 DU PLU DE LA COMMUNE D'HYÈRES-LES-PALMIERS - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION

M. LE PRÉSIDENT.- La 44, c'est la même chose sur la commune d'Hyères.

Mes chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – MME BOUCHKARA

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

N° 21/09/45 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. LE PRÉSIDENT.- Je passe à la 45, la définition des modalités de mise à disposition au public de la modification simplifiée là aussi du plan local d'urbanisme. Hyères le demande, la Métropole suit l'avis de la ville.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – MME BOUCHKARA

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Yannick.

N° 21/09/46 CHOIX DU MODE DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE SOUS COMPETENCE METROPOLITAINE

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Sur cette délibération qui concerne la partie plaisance de la concession portuaire, nous vous proposons après évidemment passage dans les différents comités techniques, conseils d'exploitation, conseils portuaires de choisir comme futur mode de gestion des ports à compter du 1er janvier 2023 une délégation de service public.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI –M. LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté et je vous en remercie.

Départ de M. CAVANNA.

Yannick, tu poursuis, c'est le même processus pour la Tour Fondue.

N° 21/09/47 CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DU PARKING DE LA TOUR FONDUE SUR LA COMMUNE DE HYERES LES PALMIERS

M. CHENEVARD.- Exactement le même processus, avec, à l'arrivée, la proposition d'une régie directe à seule compétence financière.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez la parole. Sur quelle pièce joue-t-on ?

M. NAVARRANNE.- En fait, le grotesque de votre mépris, il est juste ahurissant.

Sur cette délibération 47, c'est vrai que le travail de la commission a été assez complet et c'est vrai qu'on se félicite du fait de pouvoir continuer à maîtriser un certain nombre de parkings en régie, puisque c'est très souvent les débats que nous avons. Il y a des thématiques très particulières sur lesquelles la délégation de service public à un opérateur privé s'entend, quand il y a beaucoup de technicité, tout cela, mais c'est vrai que sur les parkings, cela fait partie des nécessités que notre collectivité soit en capacité de les avoir en régie, ce qui permet généralement de mieux maîtriser les coûts ainsi que les devenirs de ces parkings. Nous voterons donc très favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. MARION

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Yannick.

N° 21/09/48 DELIMITATION ADMINISTRATIVE DU PERIMETRE DU PORT DE TOULON

M. CHENEVARD.- Nous mettons à jour sur le plan administratif le périmètre du port de Toulon. C'est l'objet de cette délibération pour définitivement en acter le périmètre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous en remercie.

Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée)*

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée.

Je vous remercie et je lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.